



# ANNEXE

## Le projet d'établissement du Conservatoire de Conflans-Sainte-Honorine

2015 - 2020

# SOMMAIRE

## I. Organisation pédagogique.....page 1

1. Coursus d'enseignement musical
2. Organisation pédagogique ..... p. 2
3. Guide de l'élève 2014 - 2015
  - a. « Je suis en 1<sup>er</sup> cycle » ..... p. 3
  - b. « Je suis en 2<sup>ème</sup> cycle » ..... p. 7
  - c. « Je suis en 3<sup>ème</sup> cycle » ..... p. 11
4. Formulaire d'évaluation de milieu de cycle ..... p. 14
5. Formulaire d'auto-évaluation ..... p. 15

## II. Pilotage et organisation.....page 16

1. Planning annuel des réunions
2. Rapport d'activité ..... p. 17
3. Modèle de convention de mise à disposition de locaux ..... p. 55
4. Modèle de convention de location d'instrument ..... p. 58
5. Horaires d'accueil du secrétariat et ouverture au public ..... p. 61

## III. Gestion des ressources humaines.....page 62

1. Dissociation activités pédagogique d'activités artistiques
  - a. Situation qui reste dans le cadre pédagogique
  - b. Cas des enseignants en posture d'artiste
2. Organigramme ..... p. 63
3. Fiche de poste des agents administratif
  - a. Directeur ..... p. 64
  - b. Administratrice ..... p. 66
  - c. Secrétariat, accueil et logistique ..... p. 68
4. Fiche de poste des enseignants
  - a. Professeur d'Enseignement Artistique ..... p. 70
  - b. Assistant Territoriaux d'Enseignement Artistique ..... p. 71

## IV. Textes de références .....page 72

1. Décision Municipale fixant les tarifs de location de la salle DEBUSSY
2. Décision Municipale fixant le montant des cachets artistiques ..... p.74
3. Délibération du Conseil Municipal votant le règlement intérieur ..... p.75
4. Délibération du Conseil Municipal fixant les tarifs ..... p.77
5. Délibération du Conseil Municipal votant le projet d'établissement ..... p.80

## 1. Cursus d'enseignement musical

Cycle niveau scolaire	DURÉE du cycle	DURÉE hebdomadaire des cours	ENSEIGNEMENT doit permettre	ÉVALUATION		DIPLÔME en fin de cycle
<b>Éveil 1</b> <i>Moyenne section</i>	1 an	➤ 45 minutes	Le cours d'Éveil 1 ne fait pas l'objet d'évaluation. ➤ Jeux et exercices permettant aux enfants de développer leur potentiel créatif, rythmique et auditif : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ reconnaître les différents instruments de musique</li> <li>○ sentir la pulsation</li> <li>○ reproduire des rythmes simples</li> </ul>			
<b>Éveil 2</b> <i>Grande section</i>	1 an	➤ 45 minutes	Le cours d'Éveil 2 ne fait pas l'objet d'évaluation. ➤ Jeux et exercices permettant aux enfants de développer leur potentiel créatif, rythmique et auditif : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ connaître les familles d'instruments</li> <li>○ découvrir les courants musicaux</li> <li>○ reconnaître les notes sur la portée (sans les lire)</li> <li>○ lire et reproduire des rythmes simples</li> </ul>			
<b>Découverte instrumentale</b> <i>CP</i>	1 an	➤ 1h30	La classe de découverte ne fait pas l'objet d'évaluation. ➤ Classe dans laquelle les enfants découvrent un éventail d'instruments. Au cours d'ateliers tournants, ils vont s'essayer à la pratique instrumentale, ce qui les aidera à faire un choix de leur future discipline.			
<b>Initiation instrumentale</b> <i>CE1</i>	1 an	➤ 30 minutes	L'initiation instrumentale ne fait pas l'objet d'évaluation. ➤ La vocation de ce cours est de faire découvrir un instrument en recevant les premiers éléments de sa pratique			
<b>Cycle I</b> <i>F.M. : à partir du CE1</i> <i>Instrument : à partir du CE2</i>	De 3 à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ F.M. : 1h30 dont 30' chorale</li> <li>➤ Pratique collective : selon choix établi de 30' à 1h</li> <li>➤ Cours individuel : 30 minutes</li> </ul>	La formation globale du 1 <sup>er</sup> cycle doit permettre le développement : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ de la motivation et de la curiosité</li> <li>➤ des bases musicales</li> <li>➤ d'un début de savoir faire instrumental, individuel et collectif</li> </ul>	<b>NIVEAU</b>	<b>ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Certificat de fin de Cycle I</li> <li>Accès au Cycle II</li> </ul>
				1C1A	1 mini concert	
				1C2A	Évaluation milieu de cycle	
				1C3A	U.V. Musique de chambre <sup>1</sup> et U.V. F.M.	
				1C4A	U.V. dominante instrumentale	
<b>Cycle II</b>	De 3 à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ F.M. : 1h45 dont 30' chorale</li> <li>➤ Pratique collective : selon choix établi de 30' à 1h30</li> <li>➤ Cours individuel : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année : 30 minutes. A partir de la 3<sup>ème</sup> année : 45 minutes</li> </ul>	Poursuivant le travail du 1 <sup>er</sup> cycle, la formation globale du 2 <sup>ème</sup> cycle doit permettre également : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ la prise de conscience des langages musicaux</li> <li>➤ le développement de l'autonomie : méthode de travail, initiative, sens artistique et critique</li> </ul>	<b>NIVEAU</b>	<b>ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Brevet d'Études Musicales</li> <li>Accès au Cycle III</li> </ul>
				2C1A	1 mini concert	
				2C2A	Évaluation milieu de cycle	
				2C3A	U.V. Musique de chambre <sup>1</sup> et U.V. F.M.	
				2C4A	U.V. dominante instrumentale	
<b>Cycle III</b>	De 3 à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pratique collective : selon choix établi de 30' à 1h30</li> <li>➤ Cours individuel : 1 h</li> </ul>	Le 3 <sup>ème</sup> cycle offre la possibilité de développer un projet artistique personnel afin d'accéder à une pratique amateur autonome	<b>NIVEAU</b>	<b>ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Certificat d'Études Musicales</li> </ul>
				3C1A		
				3C2A	U.V. Musique de chambre <sup>1</sup>	
				3C3A	U.V. sur projet spécifique	
				3C4A	U.V. dominante instrumentale	
<b>Parcours adultes</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pratique collective : selon choix établi de 30' à 1h30</li> <li>➤ Cours individuel : 30 minutes</li> </ul>	Le parcours adulte offre aux personnes motivées l'opportunité de recevoir un enseignement de qualité s'adaptant aux possibilités de chacun	Le parcours adultes ne fait pas l'objet d'évaluation		

U.V. Musique de chambre<sup>1</sup> : pour les pianistes au moins 2 participations dans l'année

## 2. Organisation pédagogique

		PARTICIPATION SOUHAITÉE		PARTICIPATION OBLIGATOIRE			DIPLOME
		Audition <i>Publique</i>	Mini concert <i>Public</i>	Mini concert <i>Public</i>	Évaluation <i>NON publique</i>	Passage d'U.V <i>Public</i>	
Éveil 1, Éveil 2							
Découverte instrumentale		★	★				
Initiation instrumentale			★				
Cycle I <i>instrument</i>	1 <sup>ère</sup> année	★	★	★			
	2 <sup>ème</sup> année	★	★		★		
	3 <sup>ème</sup> année	★	★			★U.V. Musique de chambre <sup>1</sup> et U.V. FM	
	4 <sup>ème</sup> année	★	★			★U.V. Dominante instrumentale	★Certificat de fin de cycle I
	5 <sup>ème</sup> année	★		★	La 5 <sup>ème</sup> année sert, si besoin, à finaliser les U.V. du cycle		
Cycle II <i>instrument</i>	1 <sup>ère</sup> année	★	★	★			
	2 <sup>ème</sup> année	★	★		★		
	3 <sup>ème</sup> année	★	★			★U.V. Musique de chambre <sup>1</sup> et U.V. FM	
	4 <sup>ème</sup> année	★	★			★U.V. Dominante instrumentale UCEM 78	★Brevet d'Études Musicales
	5 <sup>ème</sup> année	★		★	La 5 <sup>ème</sup> année sert, si besoin, à finaliser les U.V. du cycle		
Cycle III <i>instrument</i>	1 <sup>ère</sup> année	★	★	★			
	2 <sup>ème</sup> année	★	★			★U.V. Musique de chambre <sup>1</sup>	
	3 <sup>ème</sup> année	★	★			★U.V. Sur projet spécifique	
	4 <sup>ème</sup> année	★	★			★U.V. Dominante instrumentale UCEM 78	★Diplôme d'Études Musicales
	5 <sup>ème</sup> année	★		★	La 5 <sup>ème</sup> année sert, si besoin, à finaliser les U.V. du cycle		
Parcours adultes		★	★				

U.V. Musique de chambre<sup>1</sup> : pour les pianistes au moins 2 participations dans l'année

# Je suis en 1<sup>er</sup> cycle



## Quelle organisation des études ?

La durée hebdomadaire de mon cours d'instrument est de 30 minutes.

La durée hebdomadaire de mon cours de Formation Musicale (FM) est de 1h30 dont 30 minutes de chorale.

## Quel sera mon parcours ?

Le 1<sup>er</sup> cycle a une durée de 3 à 5 ans :

ANNEE	NIVEAU		PARTICIPATION
	instrument	F.M.	
1 <sup>ère</sup>	1C1A	1C2A	1 mini concert
2 <sup>ème</sup>	1C2A	1C3A	Évaluation milieu de cycle
3 <sup>ème</sup>	1C3A	1C4A	U.V. musique de chambre et U.V. Formation Musicale
4 <sup>ème</sup>	1C4A		U.V. dominante instrumentale
5 <sup>ème</sup>	1C5A		

Le contrôle continu est pris en compte lors de l'examen de fin de cycle.

## Le Certificat de fin de 1<sup>er</sup> cycle, c'est quoi ?

Ce Certificat de fin de 1<sup>er</sup> cycle est attribué à l'issue du cycle, après que j'aie validé les 3 Unités de Valeur (U.V.) qui le composent.

## Quelles sont ces Unités de Valeur (U.V.) ?

1. l'U.V. de musique de chambre
2. l'U.V. de Formation Musicale (FM)
3. l'U.V. de dominante instrumentale

### 1. En quoi consiste mon U.V. de musique de chambre ?

À mon examen, je présente une composition musicale qui se joue avec plusieurs musiciens. Cela s'appelle de la musique de chambre !

Les pratiques collectives occupent une place centrale dans mon parcours de formation. Ma participation et mon assiduité aux différents orchestres du Conservatoire seront prises en compte dans l'évaluation globale de mon U.V. de musique de chambre.

### 2. En quoi consiste mon U.V. de Formation Musicale (FM) ?

Mon U.V. de FM est un examen en deux parties :

1. Écrit : dictée, écoute/commentaire et théorie
2. Oral : lecture de notes, lecture de rythmes et chant

### 3. En quoi consiste mon U.V. de dominante instrumentale ?

Elle marque une étape du cursus et consiste à présenter un programme d'une durée de 10 minutes maximum, comprenant :

- 1 morceau imposé
- 1 morceau au choix (travaillé pendant l'année)
- 1 morceau de ma composition (1 à 2 minutes maximum)

Le jury se compose du Directeur et d'une personnalité extérieure, spécialiste de ma discipline.

## Les pratiques collectives, quand et comment ?

Dans un premier temps, la pratique collective est organisée à l'intérieur des classes instrumentales.  
A partir de la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année du cycle (1C2A ou 1C3A), j'intègre un ensemble de pratique collective :

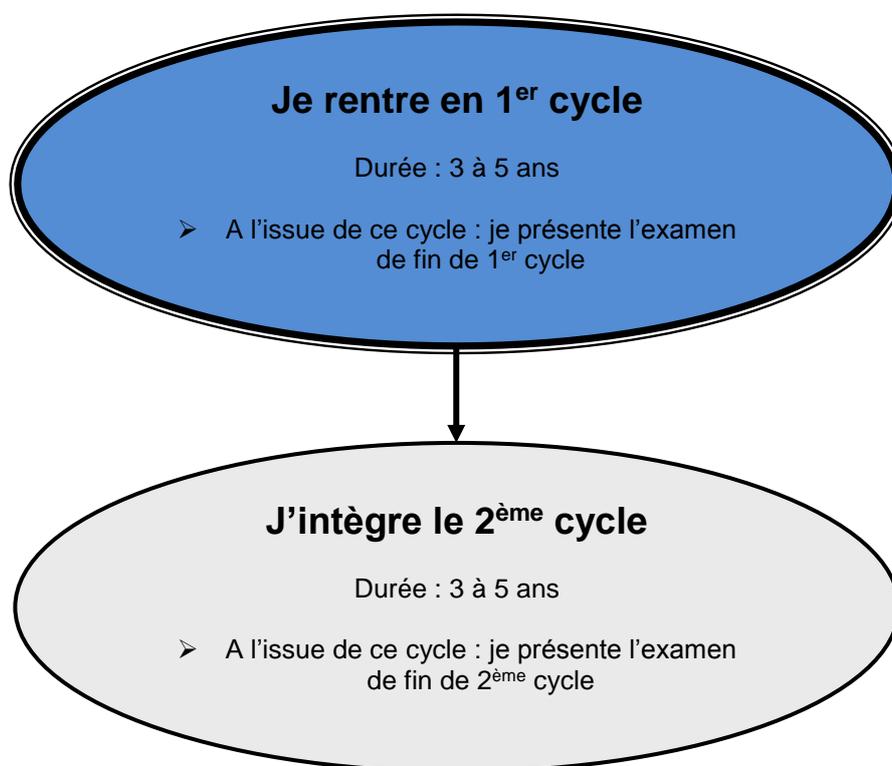
ENSEMBLE	JOUR	HORAIRE
Petits archets	Mercredi	14h30 à 15h30
Orchestre à cordes juniors	Mercredi	17h à 18h
Harmonie juniors	Vendredi	17h15 à 18h15
Musique de chambre	Voir avec mon professeur d'instrument	
Atelier jazz	Voir avec professeur de jazz	
Ensembles de guitares	Voir avec mon professeur d'instrument	

## Mon diplôme ?

A l'issue du cycle, je présente l'examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle pour obtenir mon Certificat de fin de 1<sup>er</sup> cycle.

Ce Certificat me permet d'intégrer le 2<sup>ème</sup> cycle.

## Côté pratique...





# Guide de l'élève 2014-2015

## Je suis en 2<sup>ème</sup> cycle



La durée hebdomadaire de mon cours d'instrument est de 30 minutes en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année et de 45 minutes à partir de ma 3<sup>ème</sup> année.

La durée hebdomadaire de mon cours de Formation Musicale (FM) est d'1h45 dont 30 minutes de chorale. Les élèves qui participent à un ensemble ou à un orchestre peuvent être dispensés de chorale.

### Quel sera mon parcours ?

Le 2<sup>ème</sup> cycle a une durée de 3 à 5 ans :

ANNEE	NIVEAU		PARTICIPATION
	instrument	F.M	
1 <sup>ère</sup>	2C1A	2C2A	1 mini concert
2 <sup>ème</sup>	2C2A	2C3A	Évaluation milieu de cycle
3 <sup>ème</sup>	2C3A	2C4A	U.V. musique de chambre et U.V. Formation Musicale
4 <sup>ème</sup>	2C4A		U.V. dominante instrumentale à l'UCEM 78
5 <sup>ème</sup>	2C5A		

### Le B.E.M., c'est quoi ?

Il s'agit du Brevet d'Études Musicales.

Délivré par les établissements spécialisés d'enseignement artistique français (Conservatoire à Rayonnement Régional, Départemental, Intercommunal et Communal), le Brevet d'Études Musicales valide un ensemble de compétences précises ayant été acquises pendant le cycle et permettant à l'élève de s'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome.

Ce Brevet marque une étape importante du cursus et est attribué à l'issue du cycle après validation des 3 Unités de Valeur (U.V.) qui le composent.

### Quelles sont ces Unités de Valeur (U.V.) ?

4. l'U.V. de musique de chambre
5. l'U.V. de Formation Musicale (FM)
6. l'U.V. de dominante instrumentale UCEM 78

#### 4. En quoi consiste mon U.V. de musique de chambre ?

Je présente à l'examen un programme de musique de chambre.

Les pratiques collectives occupent une place centrale dans mon parcours de formation. Ma participation et mon assiduité aux différents orchestres et ensembles du Conservatoire seront prises en compte dans l'évaluation globale de mon U.V. de musique de chambre.

#### 5. En quoi consiste mon U.V. de Formation Musicale (FM) ?

Mon U.V. de FM est un examen en deux parties :

3. Écrit : dictée, écoute/commentaire et théorie
4. Oral : lecture de notes, lecture de rythmes et chant

A noter : l'obtention de l'U.V. de Formation Musicale en 2<sup>ème</sup> cycle conclut la scolarité dans cette discipline.

#### 6. En quoi consiste mon U.V. de dominante instrumentale ?

Visant à faire se rencontrer les élèves du département autour d'un programme commun, je me présente aux évaluations départementales organisées par le réseau UCEM 78 (Union des Conservatoires et des Écoles de Musique des Yvelines).

Encadrées par des jurys professionnels diplômés, les évaluations départementales déterminent une récompense d'Unité de Valeur instrumentale qui est ensuite intégrée par le Conservatoire pour valider mon U.V. de dominante instrumentale.

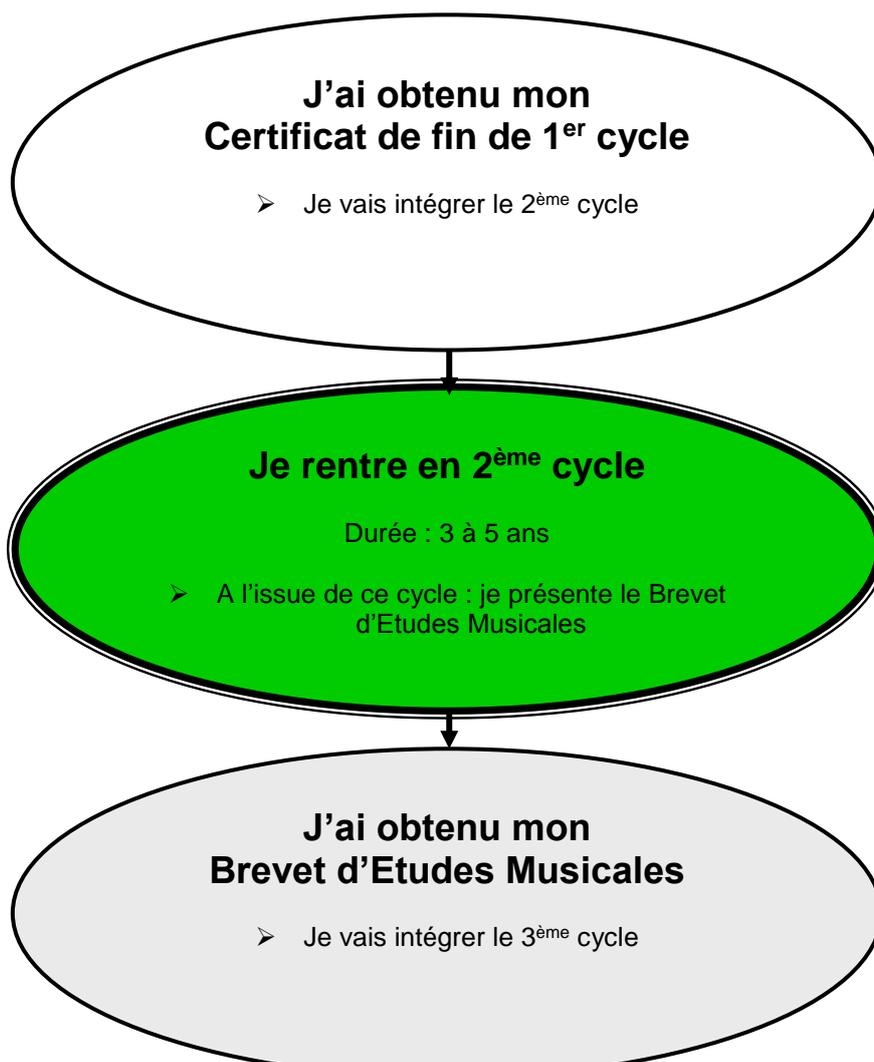
### Les pratiques collectives, quand ?

ENSEMBLE	JOUR	HORAIRE
Orchestre symphonique	Lundi	19h à 20h30
Harmonie	Mercredi	19h à 20h30
Ensemble vocal	Jeudi	18h30 à 20h
Musique de chambre	Voir avec mon professeur d'instrument	
Atelier jazz	Voir avec professeur de jazz	
Ensembles de guitares	Voir avec mon professeur d'instrument	

### Une fois mon diplôme en poche ?

Mon Brevet d'Études Musicales me permet d'intégrer le 3<sup>ème</sup> cycle.

### Côté pratique...





# Je suis en 3<sup>ème</sup> cycle



## Quelle organisation des études ?

La durée hebdomadaire de mon cours d'instrument est de 1 heure.

## Quel sera mon parcours ?

Le 3<sup>ème</sup> cycle a une durée de 3 à 5 ans :

ANNEE	NIVEAU	PARTICIPATION
1 <sup>ère</sup>	3C1A	
2 <sup>ème</sup>	3C2A	U.V. musique de chambre
3 <sup>ème</sup>	3C3A	U.V. sur projet spécifique
4 <sup>ème</sup>	3C4A	U.V. dominante instrumentale à l'UCEM 78
5 <sup>ème</sup>	3C5A	

## Le C.E.M, c'est quoi ?

Il s'agit du Certificat d'Études Musicales.

Délivré par les établissements spécialisés d'enseignement artistique français (Conservatoire à Rayonnement Régional, Départemental, Intercommunal et Communal), le Certificat d'Études Musicales prend en compte l'intégralité des paramètres propres à un parcours de bon musicien amateur.

Ce Certificat est attribué à l'issue du cycle après validation de l'intégralité des 3 Unités de Valeur (U.V.) qui le composent.

## Quelles sont ces Unités de Valeur (U.V.) ?

1. l'U.V. de musique de chambre
2. l'U.V. sur projet spécifique
3. l'U.V. de dominante instrumentale UCEM 78

### 1. En quoi consiste mon U.V. de musique de chambre ?

Je présente à l'examen soit un programme de musique de chambre soit un extrait d'un concerto à jouer avec un orchestre du Conservatoire.

Les pratiques collectives occupent une place centrale dans mon parcours de formation. Ma participation et mon assiduité aux différents orchestres et ensembles du Conservatoire seront prises en compte dans l'évaluation globale de mon U.V. de pratique collective.

### 2. En quoi consiste mon U.V. sur projet spécifique ?

En concertation et guidé par mon professeur d'instrument, je crée et propose un projet musical qui prend en compte mes appétences dans un domaine particulier :

Direction de chœur, direction d'orchestre, accompagnement piano, composition, harmonisation au clavier, jazz et improvisation, 2<sup>ème</sup> instrument : niveau fin de 1<sup>er</sup> cycle demandé...

### 3. En quoi consiste mon U.V. de dominante instrumentale ?

Visant à faire se rencontrer les élèves du département autour d'un programme commun, je me présente aux évaluations départementales organisées par le réseau UCEM 78 (Union des Conservatoires et des Écoles de Musique des Yvelines).

Encadrées par des jurys professionnels diplômés, les évaluations départementales déterminent une récompense d'Unité de Valeur instrumentale qui est ensuite intégrée par le Conservatoire pour valider mon U.V. de dominante instrumentale.

## Les pratiques collectives, quand ?

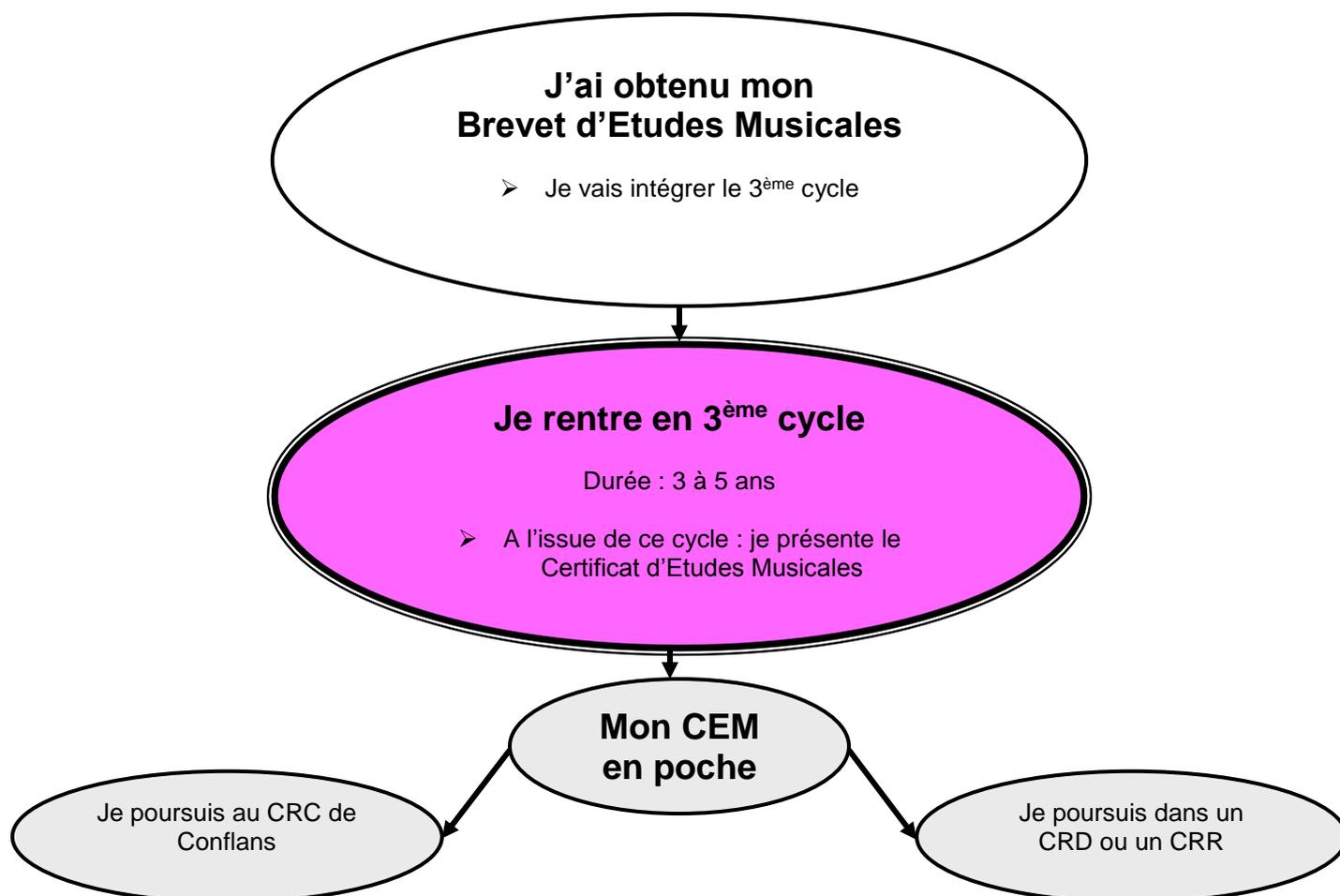
ENSEMBLE	JOUR	HORAIRE
Orchestre symphonique	Lundi	19h à 20h30
Harmonie	Mercredi	19h à 20h30
Ensemble vocal	Jeudi	18h30 à 20h
Musique de chambre	Voir mon professeur d'instrument	
Atelier jazz	Voir professeur de jazz	

## Une fois mon diplôme en poche ?

J'ai terminé mon cursus diplômant au Conservatoire de Conflans :

- Je peux continuer au sein du Conservatoire de Conflans les orchestres, harmonie, ateliers jazz, cursus adultes...
- Sur décision d'une commission pédagogique, je peux intégrer un cours spécifique pour préparer le Concours Supérieur Départemental de l'UCEM 78
- Je peux poursuivre mes études dans un Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) ou dans un Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

## Côté pratique...





# Evaluation de milieu de cycle

2014 - 2015

Nom, prénom :

Niveau : 1C2A

Discipline :

**Qualité de la mise en scène : l'entrée, la posture générale, les salutations sont ...**



**Qualité technique : la réalisation de la prestation est ...**



**Qualité artistique : la prestation est ...**



**La progression depuis le début de l'année scolaire est ...**

**La motivation est ...**



**« Prénom » doit progresser sur ...**



Conflans, le ... 2015

Professeur

Géry LIAUSU  
Directeur du Conservatoire



# Evaluation de milieu de cycle Auto - évaluation

2014 - 2015

Nom, prénom :

Niveau :

Discipline :

Professeur :

**Qualité de la mise en scène : mon entrée, ma posture générale, mes salutations étaient ...**



**Qualité technique : la réalisation de ma prestation était ...**



**Qualité artistique : ma prestation était ...**



**Ma progression depuis le début de l'année scolaire est ...**

**Ma motivation est ...**



**Je dois progresser sur ...**



Conflans, le ... 2015

# Planning annuel des réunions 2014 - 2015

Réunion	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Rentrée	Mardi 2									
Projet d'établissement						Mardi 10	Vendredi 6 Jeudi 19	Jeudi 2 Vendredi 17		Mardi 9
Conseil pédagogique		Vendredi 17		Jeudi 4						
Rencontre parents/profs	Mardi 2 Mercredi 3 Jeudi 4				Du 26 au 31					
Département cordes									Mardi 11	
Département vents										
Département claviers									Mardi 7	
Département FM : chant								Vendredi 17		
Département pratiques collectives										
Administration	Toutes les semaines : jours et heures variables selon l'activité									
Bilan										Mardi 30

# Rapport d'activité 2013-2014



*Concert de fin d'année*  
*Orchestre à cordes et harmonie,*  
*Salle Simone SIGNORET,*  
*Le 16 mai 2014.*

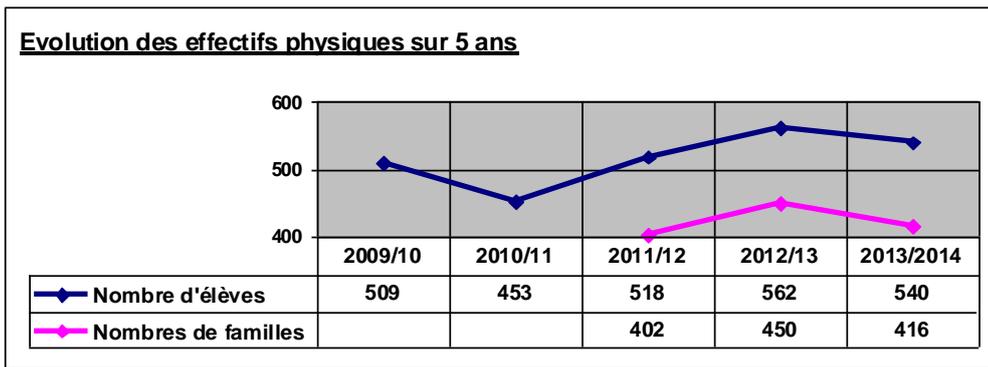
**Géry LIAUSU**  
Directeur du Conservatoire



# SOMMAIRE

<b>1. Effectifs d'élèves</b> .....	<b>page 19</b>
<b>2. Heures de cours dispensées</b> .....	<b>page 21</b>
<b>3. Suivi pédagogique</b> .....	<b>page 21</b>
a. Les résultats des examens	
i. Les diplômes	
ii. Les U.V. : instrument, musique de chambre, formation musicale	
b. Les auditions de classe	
c. La découverte instrumentale	
d. Le suivi des élèves	
<b>4. Projets artistiques réalisés et participations diverses</b> .....	<b>page 24</b>
a. Les spectacles	
b. Les actions culturelles	
c. Les cartes blanches	
<b>5. Union des Conservatoires et des Écoles de Musique des Yvelines</b> .....	<b>page 25</b>
<b>6. Règlement intérieur voté au Conseil Municipal du 23 juin 2014</b> .....	<b>page 26</b>
a. Conditions générales	
b. Cursus pédagogique	
c. Disciplines enseignées	
d. Discipline générale	
<b>7. Ressources humaines</b> .....	<b>page 33</b>
a. Départs, recrutements et remplacements	
b. Les formations validées par la DRH	
<b>8. Budget</b> .....	<b>page 34</b>
a. Fonctionnement	
b. Investissement	
<b>9. Achats</b> .....	<b>page 36</b>
<b>10. Prêts de salles aux associations</b> .....	<b>page 37</b>
<b>11. Présentation de l'offre culturelle saison 2014 - 2015</b> .....	<b>page 38</b>
a. Les spectacles	
b. Les cartes blanches	
<b>12. Prêts de salles aux associations 2014 - 2015</b> .....	<b>page 39</b>
<b>13. Informations diverses pour la préparation de la rentrée 2014 - 2015</b> .....	<b>page 39</b>
a. Forum de rentrée et journée portes ouvertes samedi 6 septembre 2014	
b. Planning des pratiques collectives 2014 - 2015	
c. Planning formation musicale 2014 - 2015	
<b>14. Revue de presse</b> .....	<b>page 42</b>
a. Locale : La Gazette du Val d'Oise	
b. Communale : VAC, échappée culturelle	
<b>15. Photos</b> .....	<b>page 53</b>

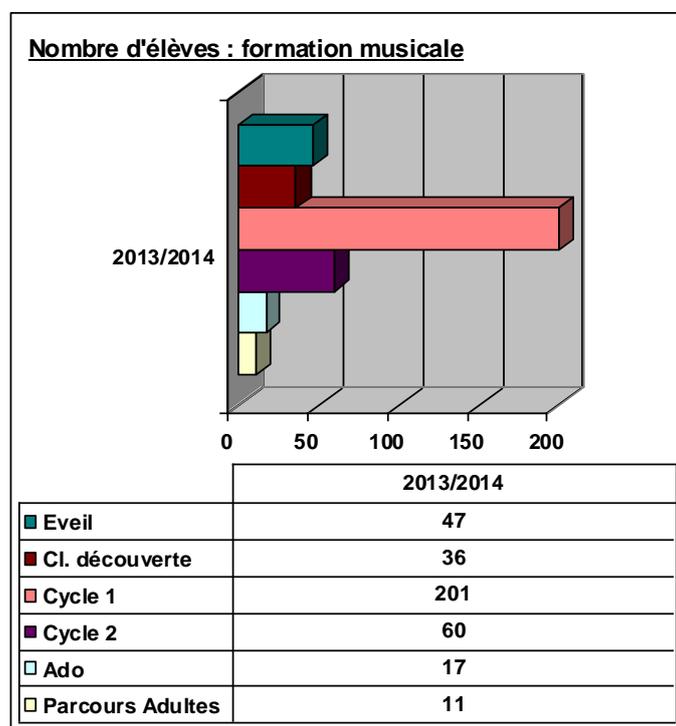
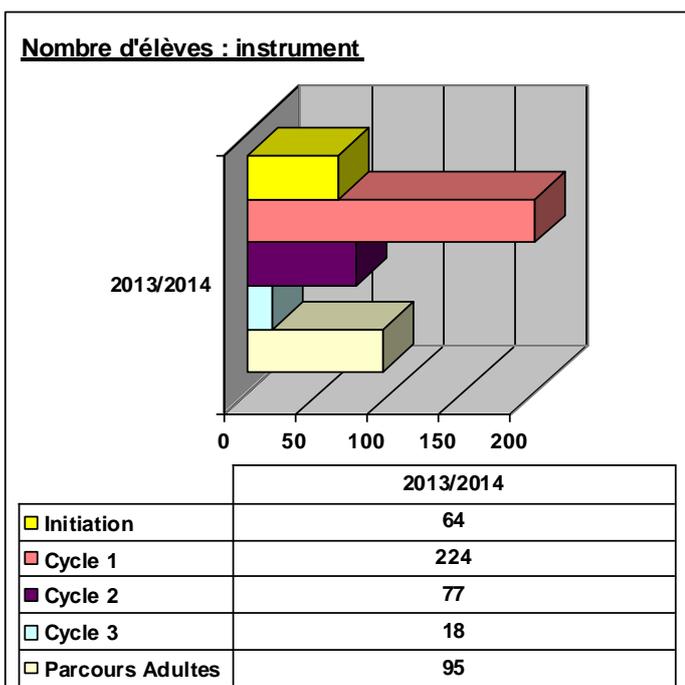
# 1. Effectifs d'élèves



A partir de 2013/2014, les chiffres ne prennent plus en compte les élèves démissionnaires de l'année scolaire en cours.

En 2013/2014 :

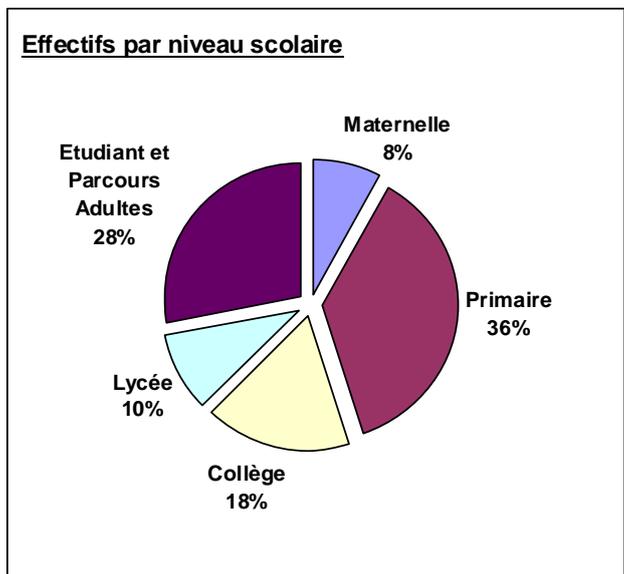
- 572 élèves ont été inscrits au moins 1 trimestre
  - perte sèche de 32 élèves au cours de l'année expliquée par le delta entre démission et nouvelle inscription en cours d'année
- 432 familles ont été inscrites au moins 1 trimestre
  - perte sèche de 16 familles au cours de l'année expliquée par le delta entre démission et nouvelle inscription en cours d'année
- 1076 élèves cours. (le chiffre « élèves cours » compte l'ensemble des cours suivis par l'ensemble des élèves : cours individuels + formation musicale + pratiques collectives)
- 164 élèves se sont inscrits pour la première fois au Conservatoire, soit un renouvellement de 28,67 %



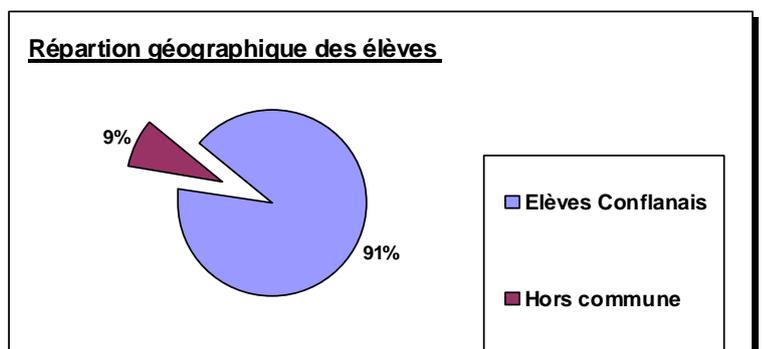
EFFECTIFS 2013 -2014 (élèves inscrits au moins 1 trimestre)						
DEPARTEMENT	INSTRUMENT	EVEIL INITIATION	CYCLE	PARCOURS ADULTES	TOTAL	
Cordes	Alto	1	1	1	3	
	Violon	11	27	5	43	
	Violoncelle	4	13	1	18	
	Guitare	5	65	2	72	
	Harpe	3	5	1	9	
Vents	Clarinette	5	13	3	21	
	Cor	1	5		6	
	Trombone	1	7	2	10	
	Tuba	1	4		5	
	Saxophone	4	12	6	22	
	Trompette		8		8	
	Flûte traversière	5	21	4	30	
Claviers	Orgue		3	6	9	
	Percussions	6	11	1	18	
	Piano	21	126	22	169	
FM / chant	Technique vocale		9	10	19	
	Formation musicale	47	261	11+17 ados	336	
	Classe découverte	36			36	
Pratiques collectives	Orchestre	Orchestre symphonique			15	
		Orchestre à cordes junior			13	
		Petits archets			5	
		Harmonie			35	
		Harmonie junior			32	
	Chant	Opérette			11	
		Ensemble vocal			14	
	Musiques actuelles	Batterie		6	5	11
		Chant - musiques actu.				8
		Guitare électrique				18
		Atelier jazz				6
	Ensemble Instrumentaux	Cors				3
		Guitare (Milia + Pascal)				30
		Percussions				6
Sax jazz				11		

Les deux classes les plus importantes représentent à elles seules 42,12 % des effectifs :

- 29,54 % des élèves sont inscrits en classe de piano,
- 12,58 % des élèves sont inscrits en classe de guitare.



- 28 % des élèves sont des adultes



## 2. Heures de cours dispensées

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
38h25	50h35	124h05	30h40	38h30	32h30

➤ 314h30 de cours par semaine.

## 3. Suivi pédagogique

a. Les résultats des examens

i. Les diplômes

CERTIFICAT de FIN de 1 <sup>er</sup> CYCLE							
				3 U.V. :			
DEPARTEMENT	INSTRUMENT	NOM	PRENOM	INSTRUMENT	MUSIQUE CHAMBRE	FM	
Cordes	Violon	... ..	Joséphine	Très bien	Bien	X	
	Violon	... ..	Zoé	Bien	Bien	X	
	Violoncelle	... ..	Charlotte	Très bien - F	Très bien	X	
	Guitare	... ..	Gareth	Bien	Bien	X	
	Guitare	... ..	Marie	Bien	Très bien	X	
	Guitare	... ..	Gwendal	Bien	Bien	X	
	Guitare	... ..	Juliette	Très bien	Très bien	X	
Vents	Trompette	... ..	Quentin	Bien	Bien	X	
	Trompette	... ..	Lou-Anne	Bien	Très bien	X	
	Flûte	... ..	Eline	Très bien	Très bien	TB - F	
	Flûte	... ..	Juliette	Bien	Bien	TB	
	Saxophone	... ..	Milan	Bien	Bien	X	
	Saxophone	... ..	Audric	Très bien	Bien	X	
Claviers	Piano	... ..	Adrien	Très bien	Bien	X	
	Piano	... ..	Anatole	Très bien	Très bien	X	
	Piano	... ..	Sandrine	Bien	Bien	X	
	Piano	... ..	Denis	Bien	Très bien	X	
	Piano	... ..	Antonella	Très bien	Très bien	X	
	Piano	... ..	Marguerite	Bien	Très bien	TB	
	Piano	... ..	Garunyaa	Très bien - F	Bien	X	
	Piano	... ..	Laurane	Bien	Très bien	TB - F	
P. actuelles	Musiques actuelles	Batterie	... ..	Léo	Bien	Très bien	X

BREVET D'ETUDES MUSICALES						
				3 U.V. :		
DEPARTEMENT	INSTRUMENT	NOM	PRENOM	INSTRUMENT	MUSIQUE CHAMBRE	FM
Cordes	Guitare	... ..	Angèle	Bien	X	X
	Guitare	... ..	Sarah	Bien	Bien	X
Vents	Saxophone	... ..	Mathieu	Très bien	Bien	X
Claviers	Piano	... ..	Olivier	Bien	Bien	X
	Piano	... ..	Hashley	Très bien	Très bien	X

U.V. 1 <sup>er</sup> cycle		
MENTION	NOM PRENOM	NOM PRENOM
Bien	Juliette ... ..	Milan ... ..
	Quentin ... ..	Lou-Ann ... ..
	Gareth ... ..	Marie ... ..
	Gwendal ... ..	Zoé ... ..
	Léo ... ..	Denis ... ..
	Laurane ... ..	Ornella ... ..
	Marguerite ... ..	Sandrine ... ..
Très bien	Eline ... ..	Audric ... ..
	Vincent ... ..	Amadeo ... ..
	Juliette ... ..	Joséphine ... ..
	Victor ... ..	Adrien ... ..
	Antonella ... ..	Anatole ... ..
Très bien avec félicitations	Charlotte ... ..	Garunyaa ... ..
	Jeanne ... ..	
U.V. milieu de 2 <sup>ème</sup> cycle		
MENTION	NOM PRENOM	NOM PRENOM
Bien	Solène ... ..	Cléa ... ..
	Cécilia ... ..	
U.V. 2 <sup>ème</sup> cycle		
MENTION	NOM PRENOM	NOM PRENOM
Bien	Angèle ... ..	Danaé ... ..
	Sarah ... ..	Olivier ... ..
	Très bien	Hashley ... ..

U.V. 1 <sup>er</sup> cycle			
MENTION	NOM PRENOM		NOM PRENOM
Bien	Gaetan ... ..		Baptiste ... ..
	Aymeric ... ..		Maelle ... ..
	Jennifer ... ..		Claude ... ..
	Christel ... ..		Julie ... ..
	Quentin ... ..		Milan ... ..
	Milan ... ..		Elise ... ..
	Juliette ... ..		Gaëlle ... ..
	Gareth ... ..		Léo ... ..
	Gwendal ... ..		Sarah ... ..
	Marie ... ..		Danaé ... ..
	Joséphine ... ..		Mathieu ... ..
	Marie ... ..		
	Très bien	Philomène ... ..	
Marguerite ... ..		Laurane ... ..	
Julie ... ..		Aurore ... ..	
Elisa ... ..		Julie ... ..	
Julie ... ..		Louise ... ..	
Hashley ... ..		Manon ... ..	
Léo ... ..		Basile ... ..	
Manon ... ..		Josselin ... ..	
Arthur ... ..		Andréa ... ..	
Enzo ... ..		Julien ... ..	
Antoine ... ..		Antoine ... ..	
Marie ... ..		Simon ... ..	
Charlotte ... ..		Marie ... ..	
Madeleine ... ..		Kannelle ... ..	
Kim An Viet ... ..			
U.V. 2 <sup>ème</sup> cycle			
MENTION	NOM PRENOM		
Bien	Marie-Cécile ... ..	Marie-Odile ... ..	Camille ... ..
U.V. 3 <sup>ème</sup> cycle			
MENTION	NOM PRENOM		
Très bien	Quentin ... ..	Ena ... ..	Marion ... ..

FORMATION MUSICALE	U.V. 1 <sup>er</sup> cycle		
	MENTION	NOM PRENOM	NOM PRENOM
	Bien	Marie ... ..	Antoine ... ..
		Camille ... ..	Julie ... ..
		Salima ... ..	Philomène ... ..
		Elise ... ..	Quentin ... ..
		Baptiste ... ..	Yasmina ... ..
	Très bien	Victoria ... ..	Antoine ... ..
		Paul-Julien ... ..	Juliette ... ..
		Aurore ... ..	Kim An Viet ... ..
		Julien ... ..	Arthur ... ..
		Josselin ... ..	Marguerite ... ..
		Milan ... ..	Hugo ... ..
		Anaïs ... ..	Mila ... ..
Juliette ... ..		Ronen ... ..	
Très bien avec félicitations	Elisa ... ..	Kannelle ... ..	
	Eline ... ..	Damien ... ..	
	Nolwenn ... ..	Apoorvaa ... ..	
Anna ... ..	Laurane ... ..		
U.V. FM 2 <sup>ème</sup> cycle			
MENTION	NOM PRENOM	NOM PRENOM	
Bien	Solène ... ..	Victor ... ..	
	Nicolas ... ..	Emeline ... ..	
	Cléa ... ..	Ena ... ..	
	Sandrine ... ..	Gwendal ... ..	
	Corentin ... ..	Anthony ... ..	
	Eloïse ... ..	Maylis ... ..	
	Julien ... ..		
Très bien	Théo ... ..	Dalila ... ..	
	Madeleine ... ..	Thomas ... ..	
Très bien avec félicitations	Victor ... ..	Etienne ... ..	
	Louise ... ..	Lucas ... ..	

a. Les auditions de classe

JOUR	DATE	CLASSE	THEME
Samedi	07/12	Piano <i>Joris</i>	
Mercredi	11/12	Piano <i>Elodie</i>	
Vendredi	13/12	Saxophone <i>Jean-Michel</i>	
Samedi	14/12	Saxophone <i>Helena</i>	
Lundi	16/12	Flûte traversière et percussions	
Mercredi	18/12	Classe découverte	
Mercredi	18/12	Orgue	
Jeudi	19/12	Jazz et musiques actuelles	
Vendredi	20/12	Guitare <i>Milia</i>	
Mardi	28/01	Piano <i>Mirabel</i>	
Jeudi	13/02	Technique vocale et ensemble vocal	
Mercredi	26/03	Orgue	
Vendredi	30/05	Batterie et percussions	
Jeudi	05/06	Violon et alto	
Mercredi	11/06	Harpe et flûte traversière	
Jeudi	12/06	Violon et alto	
Vendredi	13/06	Guitare <i>Pascal</i>	
Mardi	17/06	Clarinette et piano <i>Yves</i>	
Mercredi	18/06	Orgue	
Samedi	21/06	Saxophone <i>Helena et Jean-Michel</i>	
Lundi	23/06	Cor et violoncelle	
Mercredi	25/06	Classe découverte	
Samedi	28/06	Guitare <i>Milia</i>	Chanson française à la guitare
Lundi	30/06	Piano <i>Cécile</i>	
Mardi	01/07	Technique vocale et ensemble vocal	

## b. La découverte instrumentale

Deux créneaux de découverte instrumentale ont été organisés cette année les mercredis après-midi pour les disciplines :

- Cor, flûte traversière, harpe, orgue, saxophone, trombone / tuba, violon, violoncelle

36 élèves ont suivi ce parcours de sensibilisation (en 2012/2013 : 46).

## c. Le suivi des élèves

Le Conservatoire a acquis l'option du logiciel IMUSE qui permet une connexion extranet aux professeurs.

En utilisant ce nouvel outil, les fiches d'évaluations seront remplies informatiquement ainsi que les feuilles de présences.

Une formation pour les professeurs et l'administration est organisée le mercredi 3 et jeudi 4 septembre 2014. Celle-ci permettra aux participants de se familiariser avec la nouvelle option du logiciel IMUSE.

## 4. Projets artistiques réalisés et participations diverses

### a. Les spectacles

	Date	Lieu	Dans le cadre ou Thème	Nombre de spectateurs	
<b>MINI-CONCERTS</b>	Mardi 08/10	Salle DEBUSSY		20	
	Vendredi 22/11	Salle DEBUSSY			
	Mardi 10/12	Salle DEBUSSY			
	Mardi 17/12 <sup>1</sup>	Internat batellerie		120	
	Mardi 14/01	Salle DEBUSSY			
	Vendredi 24/01	Salle DEBUSSY			
	Mardi 11/02	Salle DEBUSSY			
	Mardi 11/03	Salle DEBUSSY			
	Vendredi 28/03	Salle DEBUSSY			
	Mardi 08/04	Salle DEBUSSY			
	Mardi 13/05	Salle DEBUSSY			
	Vendredi 23/05	Salle DEBUSSY			
	Mardi 10/06	Salle DEBUSSY			
	Vendredi 27/06	Salle DEBUSSY			
<b>CONCERTS</b>	<b>Téléthon<sup>2</sup></b>	Vendredi 06/12	Salle DEBUSSY	Téléthon	
	<b>Nouvelle année<sup>2</sup></b>	Vendredi 17/01 <sup>1</sup>	Théâtre SIGNORET	Nouvelle année	700
	<b>Restos du cœur<sup>2</sup></b>	Dimanche 26/01	Salle des fêtes	Restos du cœur	300
	<b>De fin d'année<sup>★1 et 2</sup></b>	Vendredi 16/05	Théâtre SIGNORET	Musiques de film	700
	<b>PNB<sup>2</sup></b>	Dimanche 15/06	Parc du Prieuré	Pardon batellerie	
	<b>Fête de la musique<sup>2</sup></b>	Samedi 21/06	Place Romagné	Fête de la musique	100
	<b>Fête du Conservatoire<sup>2</sup></b>	Mercredi 02/07	Conservatoire		300
	<b>Des lauréats</b>	Vendredi 20/06	Salle DEBUSSY	Pédagogique	100

<sup>1</sup> Cf. photo page 35 à 36 - <sup>2</sup> Cf. article presse page 24 à 34

★ Dans le but de développer l'éducation artistique en collaboration avec l'Éducation Nationale, un professeur du Conservatoire a encadré la création d'une chorale au sein du groupe scolaire Gaston ROUSSET. Deux classes de CM2 ont travaillé un programme commun aux classes de formation musicale du Conservatoire. 54 enfants se sont joints à nos élèves pour se produire sur la scène du théâtre Simone SIGNORET lors du concert du 16 mai 2014.

<b>PARTICIPATIONS DIVERSES</b>	Date	Lieu	Dans le cadre ou Thème
<b>Classe d'opérette</b>	Jeu 17 octobre	Centre de loisirs Chennevières	Semaine bleue
<b>Classe d'opérette</b>	Vendredi 18 octobre	Salle DEBUSSY	Semaine bleue
<b>Classe de technique vocale</b>	Samedi 19 octobre	Clos de Rome	Semaine bleue
<b>Ensemble sax jazz</b>	Dimanche 02 février	Salle des fêtes	35 ans de la FNACA
<b>Orchestre symphonique</b>	Vendredi 27/06	Salle DEBUSSY	

## b. Les actions culturelles

ACTIONS CULTURELLES	Classe	Date	Lieu
<b>Sur le temps scolaire</b>			
Présentation harpe et trombone/tuba	2 maternelles	13 janvier 2014	Long chemin
Présentation clarinette et Trb/tuba <sup>1</sup>	Tout petit	24 janvier 2014	Multi accueil Arlequin
Présentation harpe et trombone/tuba	4 CE1	27 janvier 2014	St Joseph
Présentation harpe, sax et guitare	5 primaires de G. ROUSSET	4 février 2014	Conservatoire
Présentation flûte, violon et alto	3 primaires de Chennevières	10 février 2014	Conservatoire
<b>Hors temps scolaire</b>			
Rencontre Jeanne GARRAUD	Ouvert à tous : 16 participants	16/11	Salle C 206
Rencontre Tigran HAMASYIAN	Sur inscription : 40 participants	07/12	Théâtre Simone SIGNORET
Master class Hervé CELCAL <sup>1</sup>	Sur inscription : 10 participants CRC, 7 extérieurs	30/03	Salle DEBUSSY
Sortie atelier Claude BAUDRY	Classe piano	14/06	Us (95)
Atelier dessin – harmonie juniors et guitare <sup>1</sup>	Ouvert à tous : 40 participants	08/02	Salle DEBUSSY

<sup>1</sup> Cf. photo page 35 et 36

De plus, le Conservatoire a participé au forum des associations et a organisé une journée portes ouvertes le samedi 6 septembre 2013 (Cf. article presse page 27).

## c. Les cartes blanches

CARTE BLANCHE à ...	Classe	Date	Nombre d'entrée			Recette en euros
			payante	gratuite	TOTAL	
M. PITTE <sup>2</sup>	Piano	13/10/13	38	35 dont 30 élèves	73	220
M. MANET <sup>2</sup>	Flûte traversière	10/11/13	49	56 dont 41 élèves	105	300
T. PANNETRAT et O. MAQUET <sup>2</sup>	Clarinette et basson	08/12/13	21	33 dont 19 élèves	54	120
G. SOUCHARD <sup>2</sup>	Trombone - tuba	12/01/14	30	33 dont 24 élèves	63	180
J.M. HISBOE <sup>2</sup>	Saxophone	09/02/14	50	39 dont 25 élèves	89	308
B. JEANNERET	Harpe	06/04/14	12	16 dont 9 élèves	28	76
M. DE CHADAREVIAN <sup>2</sup>	Guitare	18/05/14	40	46 dont 31 élèves	86	272
V. BOUCHET <sup>2</sup>	Batterie	08/06/14	27	28 dont 24 élèves	55	188

<sup>2</sup> Cf. article presse page 31 à 34

## 5. Union des Conservatoires et des Écoles de Musique des Yvelines

Le Conservatoire est adhérent de l'Union des Conservatoires et des Écoles de Musique des Yvelines, UCEM 78 et de la Fédération Française de l'Enseignement Musical, Chorégraphique et Théâtral, FFEM.

Le Conservatoire a organisé les examens départementaux pour la discipline :

- Guitare classique, le 24 mai
- Contrebasse et violoncelle, le 7 juin
- Harpe, le 14 juin
- Clarinette et saxophone, le 15 juin

Du 21 au 26 avril, l'internat de la batellerie de Conflans a accueilli le stage musical de l'Orchestre Symphonique des Yvelines, OSY.

Ce stage organisé par L'UCEM 78, en partenariat avec le Conservatoire, a permis à 2 élèves de notre établissement de se perfectionner au sein de cette formation.

A l'issue du stage, les musiciens se sont produits à l'auditorium du CRC de Chatou, le 27 avril et au théâtre Simone SIGNORET de Conflans, le 20 mai.



# Règlement intérieur

Le Conservatoire offre aux élèves un lieu de questionnements, de découvertes et de construction de la personne.

En créant un lien étroit entre enseignement, animation, diffusion, l'établissement propose des actions culturelles aux publics inscrits mais aussi aux publics non inscrits.

Pour ce, l'établissement met en œuvre le développement des pratiques amateurs, l'éducation artistique et culturelle, la médiation, la diffusion et la création artistique.

Le Conservatoire concentre ses moyens en direction des missions essentielles confiées aux établissements d'enseignement artistique spécialisé :

- L'enseignement artistique spécialisé : pratiques collectives, apprentissage instrumental et vocal individuel, formation musicale,
- L'éducation artistique en collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire,
- L'accompagnement et le développement des pratiques artistiques des amateurs,
- La sensibilisation, la diversification, le développement des publics et la participation à la vie culturelle locale.

## 1. CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1.1. Article 1 : CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE RÉINSCRIPTION

Les réinscriptions se déroulent en juin et début juillet. Il est indispensable de respecter la date prévue pour conserver sa place dans l'effectif du Conservatoire. Toute démarche hors délai ne peut prétendre à une priorité de place.

Les inscriptions des nouveaux élèves s'effectuent à partir de fin août pour la rentrée de septembre, dans la limite des places disponibles.

Pour acceptation, tout dossier doit être complet et devra être validé par l'administration du Conservatoire.

Les élèves sont admis par ordre d'inscription.

### 1.2. Article 2 : CONDITIONS DE DÉMISSION

Les familles désirant démissionner en cours d'année doivent faire parvenir impérativement un courrier précisant les motifs de la demande.

Les cas donnant droit à arrêt de cotisation :

- Déménagement
- Problème grave de santé de l'élève (sur justificatif médical)

La démission actée, l'élève est alors radié des effectifs du Conservatoire.

En cas de non respect du règlement, la cotisation sera exigée quel que soit le nombre de cours suivis et ce pour l'année engagée.

Si un élève désire reprendre les cours l'année suivante, il est soumis aux modalités d'inscription des nouveaux élèves, dans la limite des places disponibles.

En raison d'un arrêt pour maladie grave, le Directeur pourra ne pas appliquer cette dernière disposition. Si l'élève est réintégré, les professeurs concernés et le Directeur décideront alors du niveau des cours que l'élève va reprendre.

### 1.3. Article 3 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Les cours du Conservatoire donnent lieu au paiement :

- D'un droit d'inscription ou de réinscription annuel
- D'une cotisation annuelle

La cotisation annuelle peut être réglée en une ou trois fois. Dans ce dernier cas, l'appel de cotisation est adressé en début de chaque trimestre.

Les tarifs sont modulés en fonction du revenu et du nombre d'enfants à charge. En cas de déclaration tardive desdits revenus (après commencement de fréquentation du Conservatoire par l'élève), une régularisation est opérée venant en déduction des factures suivantes, au plus tard dans les deux mois suivants le début des cours.

Le paiement s'effectue soit par chèque libellé à l'ordre de « Régie Conservatoire musique Conflans », adressé au Conservatoire, soit auprès du secrétariat du Conservatoire :

- Par Carte Bleue
- En espèces : préparer l'appoint et au maximum 300 €
- Par prélèvement automatique

Le non paiement d'une cotisation après rappel entrainera la mise en recouvrement par le Trésor Public.

Le droit d'inscription et la cotisation sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

#### 1.4. **Article 4** : ÉLÈVES EXTÉRIEURS

Les élèves ne résidant pas à Conflans peuvent être admis au Conservatoire. Ils doivent régler le droit d'inscription (Art. 3) et la cotisation annuelle appliquée aux élèves extérieurs à Conflans.

#### 1.5. **Article 5** : DROIT A L'IMAGE

Les supports photographiques et vidéos sont présents dans l'établissement, qu'il s'agisse de photos de classe ou d'activités concerts présentées dans les supports de la Ville ou sur un support multimédia.

Ils permettent :

- D'informer des projets et actions pédagogiques et culturelles,
- D'exploiter des événements et visites (spectacles, rencontres artistiques, sorties...),
- De motiver les élèves et de valoriser leur travail en les montrant en situation de jeu, en activité, toujours de façon positive,
- De conserver un souvenir de l'activité et du temps passé au Conservatoire.

La structure s'interdit naturellement l'utilisation de tout support pouvant porter préjudice à la dignité d'un enfant ou à celle de ses parents.

Ainsi et sauf avis contraire, dans le strict respect des valeurs énoncées précédemment, il est considéré que les parents autorisent le Conservatoire à utiliser la représentation photographique ou vidéo de leur enfant, et ce à titre gratuit.

La famille est informée qu'elle peut, à tout moment, demander le retrait d'une photo ou exprimer son refus de toute parution future d'une image de son enfant.

#### 1.6. **Article 6** : LOCATION D'INSTRUMENT

Le Conservatoire met à disposition des élèves un certain nombre d'instruments. Un contrat de location est établi. Le tarif de location est fixé par délibération du Conseil Municipal.

## 2. **CURSUS PÉDAGOGIQUE**

### 2.1. **ÉVEIL 1**

- Niveau scolaire : moyenne section
- Durée du cycle : 1 an
- Durée hebdomadaire de cours : 45 minutes
- Enseignement : jeux et exercices permettant aux enfants de développer leur potentiel créatif, rythmique et auditif
- Évaluation : le cours d'éveil 1 ne fait pas l'objet d'évaluation

### 2.2. **ÉVEIL 2**

- Niveau scolaire : grande section
- Durée du cycle : 1 an
- Durée hebdomadaire de cours : 45'
- Enseignement : jeux et exercices permettant aux enfants de développer leur potentiel créatif, rythmique et auditif
- Évaluation : le cours d'éveil 2 ne fait pas l'objet d'évaluation

### 2.3. DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE

- Niveau scolaire : CP
- Durée du cycle : 1 an
- Durée hebdomadaire de cours : 1h30
- Enseignement : Classe dans laquelle les enfants découvrent un éventail d'instruments. Au cours d'ateliers tournants, ils vont s'essayer à la pratique instrumentale, ce qui les aidera à faire un choix de leur future discipline
- Évaluation : la classe de découverte ne fait pas l'objet d'évaluation

### 2.4. INITIATION INSTRUMENTALE

- Niveau scolaire : CE1
- Durée du cycle : 1 an
- Durée hebdomadaire de cours : formation musicale, 1h30. Cours individuel, 30'
- Enseignement : La vocation de ce cours est de faire découvrir un instrument en recevant les premiers éléments de sa pratique
- Évaluation : l'initiation instrumentale ne fait pas l'objet d'évaluation

### 2.5. CYCLE 1

- Niveau scolaire : à partir du CE2 pour l'instrument
- Durée du cycle : 3 à 5 ans
- Durée hebdomadaire de cours : Pratique collective, selon choix établi, de 30' à 1h. Cours individuel, 30'. Formation musicale, 1h30.
- Enseignement : La formation globale du 1<sup>er</sup> cycle doit permettre le développement : de la motivation et de la curiosité, des bases musicales, d'un début de savoir faire instrumental, individuel et collectif
- Évaluation :

NIVEAU	ÉVALUATION
1 <sup>er</sup> cycle 1 <sup>ère</sup> année	
1 <sup>er</sup> cycle 2 <sup>ème</sup> année	Évaluation milieu de cycle
1 <sup>er</sup> cycle 3 <sup>ème</sup> année	U.V. Musique de chambre <sup>1</sup> et U.V. F.M.
1 <sup>er</sup> cycle 4 <sup>ème</sup> année	U.V. dominante instrumentale
1 <sup>er</sup> cycle 5 <sup>ème</sup> année	

U.V. Musique de chambre<sup>1</sup> : pour les pianistes au moins 2 participations dans l'année

- Diplôme : Certificat de fin de 1<sup>er</sup> cycle

### 2.6. CYCLE 2

- Durée du cycle : 3 à 5 ans
- Durée hebdomadaire de cours : Pratique collective, selon choix établi, de 30' à 1h30. Cours individuel, 30' en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année et 45' en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année. Formation musicale, 1h15.
- Enseignement : Poursuivant le travail du 1<sup>er</sup> cycle, la formation globale du 2<sup>ème</sup> cycle doit permettre également : la prise de conscience des langages musicaux et le développement de l'autonomie
- Évaluation :

NIVEAU	ÉVALUATION
2 <sup>ème</sup> cycle 1 <sup>ère</sup> année	
2 <sup>ème</sup> cycle 2 <sup>ème</sup> année	Évaluation milieu de cycle
2 <sup>ème</sup> cycle 3 <sup>ème</sup> année	U.V. Musique de chambre <sup>1</sup> et U.V. F.M.
2 <sup>ème</sup> cycle 4 <sup>ème</sup> année	U.V. dominante instrumentale à l'UCEM 78
2 <sup>ème</sup> cycle 5 <sup>ème</sup> année	

U.V. Musique de chambre<sup>1</sup> : pour les pianistes au moins 2 participations dans l'année

- Diplôme : Brevet d'Études Musicales

## 2.7. CYCLE 3

- Durée du cycle : 3 à 5 ans
- Durée hebdomadaire de cours : pratique collective, selon choix établi de 30' à 1h30. Cours individuel, 1h.
- Enseignement : Le 3<sup>ème</sup> cycle offre la possibilité de développer un projet artistique personnel afin d'accéder à une pratique amateur autonome
- Évaluation :

NIVEAU	ÉVALUATION
3 <sup>ème</sup> cycle 1 <sup>ère</sup> année	
3 <sup>ème</sup> cycle 2 <sup>ème</sup> année	U.V. Musique de chambre <sup>1</sup>
3 <sup>ème</sup> cycle 3 <sup>ème</sup> année	U.V. sur projet spécifique
3 <sup>ème</sup> cycle 4 <sup>ème</sup> année	U.V. dominante instrumentale à l'UCEM 78
3 <sup>ème</sup> cycle 5 <sup>ème</sup> année	

U.V. Musique de chambre<sup>1</sup> : pour les pianistes au moins 2 participations dans l'année

- Diplôme : Certificat d'Études Musicales

## 2.8. PARCOURS ADULTES

Le Conservatoire est ouvert aux adultes uniquement dans le parcours spécifique qui leur est réservé. Les cours individuels sont prioritairement attribués aux enfants. De plus, l'accès au parcours sera limité aux adultes participant à une pratique collective.

- Durée du parcours : maximum 5 ans
- Durée hebdomadaire de cours : Pratique collective, selon choix établi, de 30' à 1h30. Cours individuel, 30'. Formation musicale, 1h.
- Enseignement : Le parcours adultes offre aux personnes motivées l'opportunité de recevoir un enseignement de qualité s'adaptant aux possibilités de chacun. Les cours individuels sont limités à 5 années, ensuite, l'adulte poursuivra son activité musicale uniquement au sein d'une pratique collective.
- Évaluation : le parcours adultes ne fait pas l'objet d'évaluation

## 3. DISCIPLINES ENSEIGNÉES

L'accès aux classes d'instruments (à partir du CE1) est assujéti, au départ, à des considérations d'âge et de morphologie de l'enfant, mais aussi aux places disponibles dans les classes.

Les enseignements sont regroupés dans cinq départements. Chacun desdits départements est organisé et ordonné par un « coordinateur de département ».

### Département Pratiques collectives

- Orchestre symphonique à cordes
- Orchestre à cordes junior
- Petits archets
- Harmonie
- Harmonie junior
- Musique de chambre
- Ensembles instrumentaux et vocaux
- Opérette
- Batterie
- Atelier "jazz et musiques actuelles"
- Musiques actuelles : guitare, basse, chant

### **Département Cordes**

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Harpe
- Guitare

### **Département Vents**

- Bois : flûte traversière, clarinette, saxophone
- Cuivres : cor, trompette, trombone, tuba

### **Département Claviers**

- Piano
- Orgue
- Percussions

### **Département Formation musicale/Chant**

- Éveil
- Classe découverte
- Formation musicale
- Technique vocale

## **4. DISCIPLINE GÉNÉRALE**

Tout élève dont le professeur aura à se plaindre de sa conduite sera convoqué avec ses parents par le Directeur.

### **4.1. Article 7 : ABSENCES**

Tout élève ne pouvant assister à un cours est tenu de justifier son absence et, si possible, de prévenir son professeur directement ou le secrétariat avant le cours.

- Absence des élèves  
Les absences pour raisons médicales, scolaires (classe verte, de neige, échange linguistique etc.) ne peuvent entraîner de déduction ou de nouveau calcul.  
Toute absence de l'élève ne peut justifier le remplacement de cours.
- Absence de professeurs  
En cas d'absence prolongée d'un professeur pour cause de maladie, le cours est assuré par un professeur remplaçant. Toutefois, si les circonstances empêchent le professeur de prévenir l'administration du Conservatoire (malaise, accident), le cours ne peut, dans ce cas, être remplacé et, en aucun cas ne donnera lieu à un remboursement.

Les absences sont contrôlées par les professeurs et visées par le secrétariat. Au bout de trois absences non justifiées, l'élève et ses parents s'il est mineur, sont convoqués par le Directeur. Il est alors décidé ou non de la poursuite des études au sein du Conservatoire.

Ces mesures sont prises pour dégager la responsabilité du Conservatoire en cas d'absence d'un enfant sans autorisation parentale.

#### 4.2. **Article 8** : RETARDS

Les retards répétés seront signalés par les professeurs concernés, au secrétariat et à la direction. Le temps de cours étant régulièrement diminué, l'élève ne peut envisager une progression normale de sa scolarité.

L'élève sera convoqué par le Directeur et peut se voir exclu temporairement ou définitivement du Conservatoire.

#### 4.3. **Article 9** : SÉCURITÉ

Il est recommandé aux parents d'élèves d'accompagner ceux-ci jusqu'à la salle de cours, d'attendre l'arrivée du professeur, et de venir les chercher après le cours.

Le conservatoire dégage toute responsabilité en cas de non respect de ces consignes de sécurité.

#### 4.4. **Article 10** : ASSURANCES

Une assurance couvre les usagers du service contre les frais occasionnés par un accident relevant de la responsabilité de la commune.

La responsabilité de la commune ne peut être mise en cause par suite du non respect du règlement intérieur par les usagers, ni pour tout autre motif : vol ou perte d'objet de valeur.

Les usagers sont responsables des dégradations commises tant aux locaux qu'au matériel du Conservatoire et des établissements communaux qu'utilise le Conservatoire.

Par ailleurs, ils s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages occasionnés ou subis par eux-mêmes ou leurs enfants, ne relevant pas de la responsabilité de la commune.

**L'inscription au Conservatoire de Conflans implique l'acceptation du présent règlement.**

A Conflans, le 23 juin 2014

**Le Maire  
Premier Vice-Président de la Communauté  
de communes Poissy-Achères-Conflans,**



**Laurent BROSSE**

## 7. Ressources humaines

### a. Départs, recrutements et remplacements

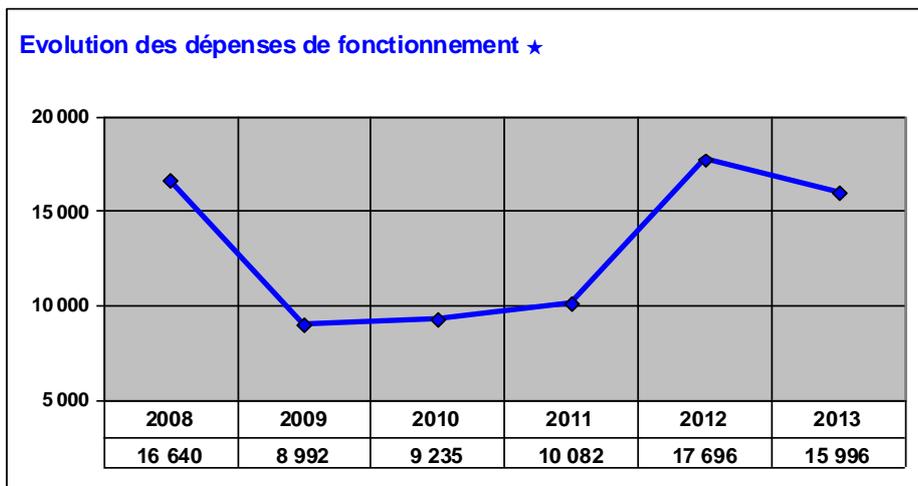
DEPART			
Agent	Fonction	Date	Ancienneté
F. MARIE	Professeur de trompette	31/12/2013	2003
A-L. CLIPET	Agent d'accueil	23/12/2013	01/10/2012
L. CONTOIS	Professeur de cor	Aout 2014	1989
D. ROSAN	Professeur de violoncelle	Septembre 2014	1985
RECRUTEMENT			
Agent	Fonction	Date	Volume horaire
P. FABERT	Professeur de trompette	13/01/2014	3h45
A. RIGUIDEL	Accueil et secrétariat	06/01/2014	35h
REPLACEMENT			
Agent	Discipline	Remplacé par ...	Date
... ..	Piano	J. BABOULENE et E. CHECH	Toute l'année
... ..	Guitare	M. DE CHADAREVIAN, M.O. IORDACHE, B. BOIVIN, J. LEMARQUAND, C. JOLLY, M. BARRE, M.A. SAN NICOLAS FERNANDEZ, F. RYBAKOWSKI	Durant la période : janvier à juillet
... ..	Classe découverte	O. MAQUET	28/05/2014
... ..	Formation musicale	O. MAQUET	30/04/2014
... ..	Piano	C. AUJAMES, J. BABOULENE, C. CASTAING D'HERMY, E. CHECH, N. DELMAS	16 et 17/10/2013 Durant la période : novembre à décembre

### b. Les formations validées par la DRH

AGENT	THEME
M. FRAIMAN	13/02/2014 : « Le développement de la motivation des élèves »
S. DELMAS	03 et 04/02/2014 : « Tuteur au contrat d'avenir »
A. RIGUIDEL	12 au 14/02/2014 : « L'environnement territorial »
G. LIAUSU	De novembre à mai : « Direction d'orchestre »

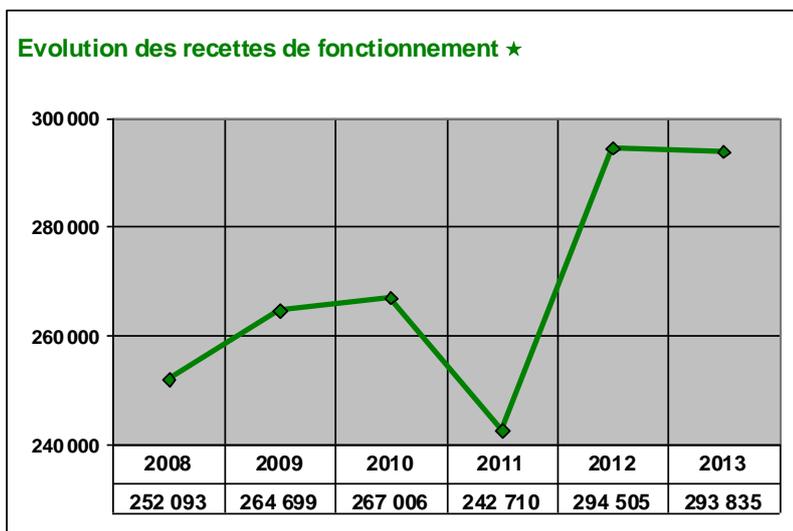
## 8. Budget

### a. Fonctionnement



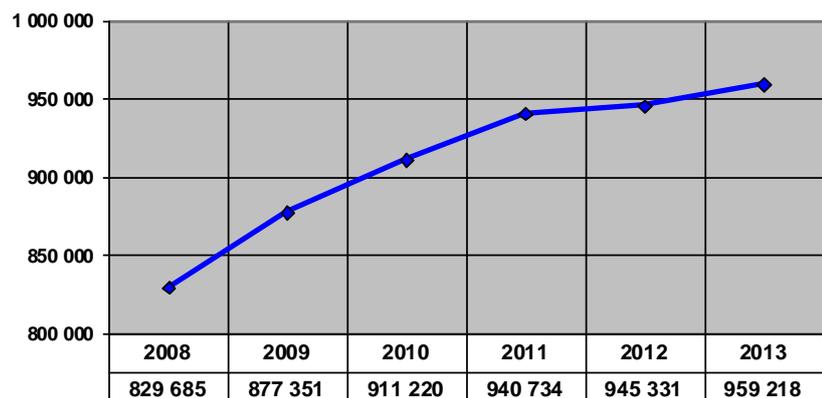
★ Composition des dépenses	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses Conservatoire antenne C36	16 640	8 992	9 235	10 082	14 896	10 567
Prestations actions handicap antenne X89	-	-	-	-	2 800	5 429

Depuis 2012, le Conservatoire mène des actions en faveur des personnes en situation de handicap. Par l'intermédiaire de l'association « Musique et handicap », l'établissement propose des séances de musicothérapie.



★ Composition des recettes		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
antenne	C36	Cotisations familles nature 7062	201 829	211 956	215 943	191 901	241 749	237 376
		Locations instruments nature 7083	4 353	5 544	3 156	2 400	2 216	4 680
		Entrées concerts nature 7088	2 528	1 616	2 624	1 416	1 560	2 084
		Subvention département nature 7473	41 683	41 683	41 683	45 643	44 830	41 765
		Location salle DEBUSSY nature 752	1 700	3 900	3 600	1 350	1 650	3 300
	X89	Rétrib. actions handicap nature 7062	-	-	-	-	2 500	4 630

### Evolution de la masse salariale ★

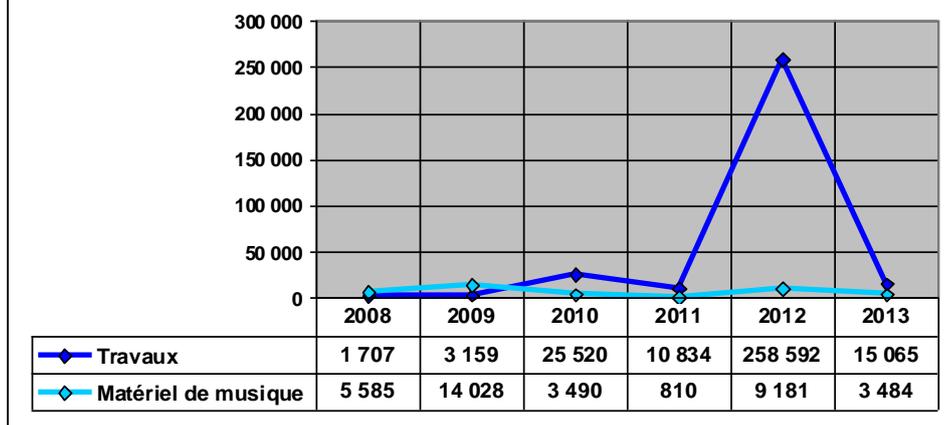


★ Composition des dépenses RH	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Masse salariale réalisée	800 507	844 506	879 923	909 204	909 814	923 467
GUSO	4 269	6 265	1 200	8 802	9 688	9 694
Assurance du personnel	18 439	19 500	23 117	15 848	18 639	18 967
CNAS + visite médicale <sup>1</sup>	6 470	7 080	6 980	6 880	7 190	7 090

<sup>1</sup> CNAS : 210€ par professeur titulaire au moins à mi-temps. Visite médicale : 100€ par agent

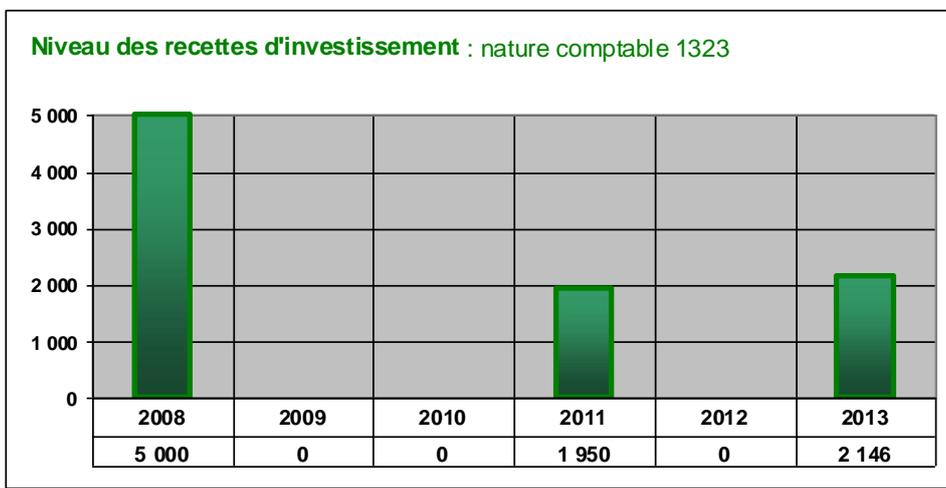
### b. Investissement

#### Evolution des dépenses d'investissement ★

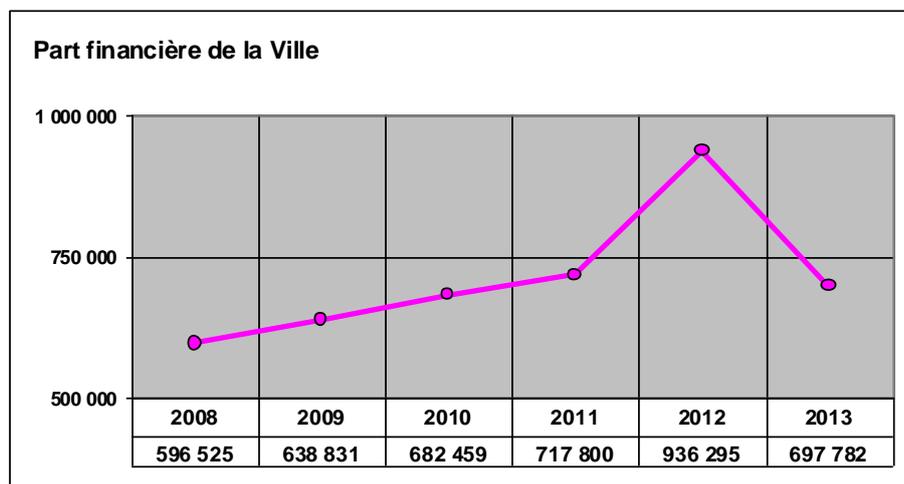
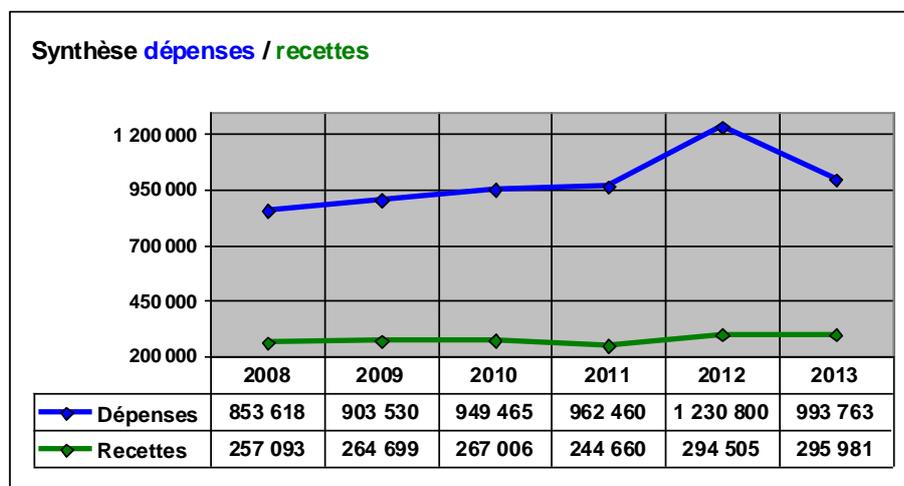


★ Composition des dépenses antenne C36	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Travaux + frais d'études service 620 nature 21318 + 2031	737	0	21 600	10 834	233 950	10 278
Travaux en régie effectués par CTM serv. 200 nat. 21318	971	3 159	3 920	0	24 642	4 787
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 708</b>	<b>3 159</b>	<b>25 520</b>	<b>10 834</b>	<b>258 592</b>	<b>15 065</b>
Matériel de musique service 446 nature 2188	5 585	14 028	3 490	810	9 181	3 484
<b>TOTAL</b>	<b>7 293</b>	<b>17 187</b>	<b>29 010</b>	<b>11 644</b>	<b>267 773</b>	<b>18 549</b>

L'année 2012 à vu l'établissement se doter d'équipements destinés à favoriser l'accès des personnes porteuses de handicap : rampe d'accès, portes, ascenseur...



Les recettes d'investissement correspondent à la subvention allouée par le Conseil Général des Yvelines pour l'acquisition d'instruments.



## 9. Achats 2013

DESIGNATION	QUANTITE
Trombone	2
Tuba baryton	2
Batterie	1
Cymbale	3
Banquette piano	3
Tabouret batterie	1
Pupitre	5

## 10. Prêts de salles aux associations

TARIFICATION SALLE DE CONCERT DEBUSSY		
Destination	Salle nue	Location piano
Co-production avec le Conservatoire	Gratuit	Gratuit
Diffusion musicale	300 €	150 €
Ecoles sous statut associatif	400 €	150 €
Autres	500 €	150 €

	DATE	SALLE	HEURE	ASSOCIATION	ACTIVITE
Occasionnel	Samedi 05/10	DEBUSSY	20h30	Production du Sillon et CG	Spectacle théâtre
	Samedi 16/11	DEBUSSY	20h30	Jazz au Confluent et Chanson dans la ville	Jeanne GATTAUD et Quartet Extremis Clotilde RULLAUD
	Samedi 18/01	DEBUSSY	20h30	Jazz au Confluent	Quartet Frédéric CHAPPERON
	Samedi 08/02	DEBUSSY	20h30	Jazz au Confluent	Trio de Takahiro SHIMIZU
	Samedi 08/03	DEBUSSY	20h30	Jazz au Confluent	DREISAM Trio de Nora KAMM
	Vendredi 21/03	DEBUSSY	14h	Troupe de théâtre du Chaos	« Un peu de brume dans la tête »
	Dimanche 30/03	DEBUSSY	17h	Jazz au Confluent	Ballou CANTA
	Samedi 05/04	DEBUSSY	20h30	Jazz au Confluent	Trio du Thierry MAILLARD
	Samedi 17/05	DEBUSSY	20h30	Jazz au Confluent	Quartet de Macha GHARIBIAN
	Samedi 31/05	DEBUSSY	20h30	Destination Demain	Pièce de théâtre
Dimanche 01/06	DEBUSSY	17h	Destination Demain	Pièce de théâtre	
Régulier	Mardis	DEBUSSY	14h à 16h	Destination demain	Chorale
	Mardis	A 01, A 02, B 02, B 03, C 206	14h à 17h30	Musique et handicap	Atelier musicothérapie
	Mardis	DEBUSSY	20h à 23h	Chœur Mixte du Confluent	Chorale
	Jeudis	A 02	10h à 12h	Destination demain	Cours allemand
	Vendredis	A 02	10h à 12h	Destination demain	Cours allemand
Vendredis	C 206	10h à 12h	CMP	Atelier musicothérapie	

## 11. Présentation de l'offre culturelle 2013 - 2014

Activité saison 2014/2015 en construction

### a. Les spectacles

		Date	Lieu	Dans le cadre ou Thème
		<b>MINI-CONCERTS</b>	Mardi 07/10	Salle DEBUSSY
Vendredi 28/11	Salle DEBUSSY			
Mardi 09/12	Salle DEBUSSY			
Mardi 13/01	Salle DEBUSSY			
Vendredi 23/01	Salle DEBUSSY			
Vendredi 06/02	Salle DEBUSSY		U.V. musique de chambre	
Mardi 10/02	Salle DEBUSSY			
Mardi 10/03	Salle DEBUSSY			
Vendredi 27/03	Salle DEBUSSY		U.V. musique de chambre	
Mardi 31/03	Salle DEBUSSY			
Mardi 07/04	Salle DEBUSSY			
Mardi 12/05	Salle DEBUSSY			
Vendredi 29/05	Salle DEBUSSY		U.V. musique de chambre	
Mardi 09/06	Salle DEBUSSY			
Vendredi 26/06	Salle DEBUSSY		Adultes	
<b>SPECTACLES</b>	<b>Téléthon</b>	En attente	Salle DEBUSSY	Téléthon
	<b>Nouvelle année</b>	Demande faite pour le 24/01 Demander le 12 décembre	Théâtre	Noël
	<b>Restos du cœur</b>	Dimanche 25/01	Salle des fêtes	Restos du cœur
	<b>Fête du CRC</b>	Mercredi 01/07	Conservatoire	
	<b>Spectacle du CRC</b>	Demande faite pour le 06/06 ou le 13/06	Théâtre	« La danse »

### b. Les cartes blanches

CARTE BLANCHE à ...	Classe	Date	Thème et/ou formation
Manuel FRAIMAN	Musiques actuelles	12/10/2014	Quartet
Yvan DELMAS	Percussions	09/11/2014	Yvan DELMAS et le trio Maes-trio concert éclectique autour des percussions classiques
Mirabel PITTE	Piano	14/12/2014	Solo
Thérèse PANNETRAT et Olivier MAQUET	Clarinete et basson	11/01/2015	Trio – musiques de films
Patrick FABERT	Trompette	08/02/2015	Quartet de Claude BARTHELEMY « Distances »
Pascal BOURNET	Guitare	08/03/2015	Duo – guitare/violon autour du tango
Marilyn MORA-MATTES, Thérèse PANNETRAT et Guillaume SOUCHARD	Piano, clarinete et trombone/tuba	12/04/2015	Trio - Musique classique
Jean-Michel HISBOE	Saxophone	10/05/2015	Quartet jazz avec voix
Solène PONNARD, Carole POULAIN et Olivier MAQUET	Formation musicale (piano, alto et basson)	14/06/2015	

## 12. Prêts de salles aux associations 2014 – 2015

	DATE	SALLE	HEURE	ASSOCIATION	ACTIVITE	INSTRUMENT LEADER
Occasionnel	Samedi 11/10	DEBUSSY	20h30	Jazz au Confluent	Daniel ZIMMERMANN « 'Bone machine » quartet	Trombone
	Samedi 22/11	DEBUSSY	20h30	Jazz au Confluent	Olivier HUTMAN trio invite Fabien MARY	Trompette
	Samedi 06/12	DEBUSSY	20h30	Jazz au Confluent	Aurélien BOULY « Latin manouche quartet »	Guitare
	Samedi 17/01	DEBUSSY	20h30	Jazz au Confluent	Quintet de Fred BOREY	Sax
	Samedi 14/02	DEBUSSY	20h30	Jazz au Confluent	Quintet de Rémy GAUCHE	Guitare
	Vendredi 10/04	DEBUSSY	20h30	Jazz au Confluent	Quintet Jazz Cookers	Sax ténor/alto
	Samedi 30/05	DEBUSSY	20h30	Jazz au Confluent	Jazz et polar	Sax et lecture
	Samedi 06/06	DEBUSSY	20h30	Jazz au Confluent	Quartet de Philippe PETRUCCIANI	Guitare et chant
Régulier	Lundis	DEBUSSY	14h à 16h	Destination demain	Chorale	
	Mardis	C 206	14h à 16h	Musique et handicap	Atelier musicothérapie	
	Mardis	DEBUSSY, A 01, A 02, B 03	20h à 23h	Chœur Mixte du Confluent	Chorale	
	Vendredis	C 206	10h à 12h	CMP	Atelier musicothérapie	

## 13. Informations diverses pour la préparation de la rentrée 2014 – 2015

- a. Forum de rentrée et journée portes ouvertes samedi 6 septembre 2014



# Samedi 6 septembre 2014

HORAIRE	PROFESSEUR	ACTIVITE PROPOSEE	LIEU	
			Forum	Conservatoire
10h	Milia DE CHADAREVIAN	Guitare		X
	Mirabel PITTE	Piano		X
	Cécile CASTAING D'HERMY	Piano : cours de groupe		X
	Marilyn MORA MATTHES, Thérèse PANNETRAT, Guillaume SOUCHARD	Clarinette, trombone, tuba, piano : duo, trio et présentation instrument		X
	Manuel FRAIMAN	Musiques actuelles	X	
11h	Marielle MANET	Flûte : petit ensemble	X	
13h30	Guillaume SOUCHARD	Tuba : duo	X	
14h	Sabine HUGON, Milia DE CHADAREVIAN, Cléo ERTE, Pascal HUGON	Violon, guitare : duo	X	
		Violon, violoncelle : duo		
		Violon, violoncelle, alto : trio		
14h30	Jean-Michel HISBOE	Saxophone : duo et trio	X	
16h	Béatrice JEANNERET	Harpe : concert élève et professeur		X
	Ingrid PARMENTIER	Technique vocale : cours public		X

**Les inscriptions au Conservatoire :**

- Samedi 6 septembre, au secrétariat du Conservatoire : de 10h à 18h
- A partir du lundi 8 septembre, au secrétariat du Conservatoire :
  - Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 15h à 21h
  - Mercredi : de 10h-21h
  - Samedi : de 9h-13h et de 14h-18h

**Les adresses :**

- Forum des associations : autour du marché Chennevières
- Conservatoire : 74, rue Désiré CLÉMENT

74, rue Désiré-Clément - 78700 Conflans-Sainte-Honorine  
Tél. 01 34 90 88 26 - www.conflans-sainte-honorine.fr




# PLANNING PRATIQUES COLLECTIVES 2013 - 2014

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>Orchestre à cordes</b>	★19h à 20h30 Pascal HUGON Salle DEBUSSY					
<b>Operette</b>		★10h à 12h Ingrid PARMENTIER Salle DEBUSSY				
<b>Ensemble vocal</b>		★19h à 20h30 Ingrid PARMENTIER Salle C 206				
<b>Petits archets</b>			★14h à 15h Pascal HUGON Salle DEBUSSY			
<b>Orchestre à cordes junior</b>			★16h à 17h Pascal HUGON Salle DEBUSSY			
<b>Harmonie</b>			★19h à 20h30 Géry LIAUSU Salle DEBUSSY			
<b>Ensemble guitares</b>			★19h30 à 20h30 Pascal BOURNET Salle C 106			
<b>Ensemble percussions</b>				★18h45 à 19h45 Yvan DELMAS Salle DEBUSSY		
<b>Ensemble jazz</b>					★19h30 à 21h Jean Michel HISBOE Salle DEBUSSY	
<b>Harmonie junior</b>						★10h à 11h Helena CORONEL Salle DEBUSSY
<b>Ensembles guitares</b>						★9h30 à 12h30 Voir avec Milia DE CHADAREVIAN
<b>Atelier "jazz et musiques actuelles"</b>	Voir avec Manuel FRAIMAN					
<b>Musique de chambre</b>	Voir avec les professeurs d'instruments					

du 2 au 2 juillet 2013

# PLANNING FORMATION MUSICALE 2013 - 2014

MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
-------	----------	-------	----------	--------

<b>Eveil 1</b>		★ 11h à 11h45 Solène Salle B 03			★ 9h30 à 10h15 Carole Salle A 02
<b>Eveil 2</b>		★ 11h45 à 12h30 Solène Salle B 03			★ 10h15 à 11h Carole Salle A 02
<b>Découverte instrumentale</b> Salle C 206		★ 14h15 à 15h45 Ingrid ★ 15h15 à 16h45 Ingrid			

<b>Cycle 1</b>	<b>1<sup>ère</sup> année</b>	★ 17h à 18h30 Solène Salle B 03	★ 9h30 à 11h ★ 13h30 à 15h ★ 13h30 à 15h Solène Salle B 03	★ 17h à 18h30 Solène Salle B 03	★ 17h à 18h30 Solène Salle B 03	
	<b>2<sup>ème</sup> année</b>		★ 13h30 à 15h Carole Salle A 02		★ 17h à 18h30 Bernard Salle A 02	★ 10h à 11h30 Solène Salle B 03
	<b>3<sup>ème</sup> année</b>	★ 18h à 19h30 Solène Salle B 03	★ 14h30 à 16h Solène Salle B 03			★ 11h à 12h30 Solène Salle B 03
	<b>4<sup>ème</sup> année</b>		★ 14h30 à 16h Carole Salle A 02	★ 17h à 18h30 Carole Salle A 02		★ 11h à 12h30 Carole Salle A 02

<b>Cycle 2</b>	<b>1<sup>ère</sup> année</b>			★ 18h à 19h45 Solène Salle B 03 Chorale 18h/18h30	★ 18h à 19h45 Solène Salle B 03 Chorale 18h/18h30	
	<b>2<sup>ème</sup> année</b>			★ 18h à 19h45 Carole Salle A 02 Chorale 18h/18h30		
	<b>3<sup>ème</sup> année</b>			★ 18h à 19h45 Olivier Salle C 206 Chorale 18h/18h30	★ 18h à 19h45 Bernard Salle A 02 Chorale 18h/18h30	
	<b>4<sup>ème</sup> année</b>					

<b>Ado 1</b>		★ 16h à 17h Carole Salle A 02			
<b>Ado 2</b>				★ 19h45 à 20h45 Bernard Salle A 02	
<b>Parcours adultes</b>	★ 19h30 à 20h30 Solène Salle B 03				

**P**lus d'un quart de siècle que le conservatoire municipal et l'association Musique's se donnent la main pour la bonne cause. «Ce sera encore le cas ce dimanche, prévient Gilles Jobard, le président de Musique's. Pas moins de 250 musiciens et chanteurs vont donner le la à la salle des fêtes pour venir en aide à l'antenne conflanaise des Restos du Cœur.»

Les ensembles et orchestres du conservatoire Gershwin, la chorale Le temps libre de Des-

tination Demain, le Chœur mixte du Confluent se succéderont sur la scène. «Notre objectif est simple : celui de dépasser la recette de l'an dernier, 5 600 euros», glisse Gilles Jobard.

Dans cette optique, les bénévoles concocteront de savoureuses pâtisseries et prépareront des boissons chaudes qui devraient attirer de nombreux gourmands. **É.D'A.**

*Dimanche 26 janvier, dès 15h, à la salle des fêtes, place Romagné. Entrée libre.*



**Les choristes donneront le la pour les Restos du Cœur.**

**Concert** - Les élèves de piano vous convient à leur audition, mardi 28 janvier, à 18h30, au conservatoire George-Gershwin.

*La Gazette du Val d'Oise, le 22/01/2014*

**Concert** - Le conservatoire George-Gershwin donne carte blanche à Guillaume Souchard pour un concert de tubas et percussions le dimanche 12 janvier à 17h.

*Rens. : 01.34.90.88.26*

*La Gazette du Val d'Oise, le 08/01/2014*

**Concert** - La flûtiste Marielle Manet est en concert le 10 novembre à 17h au conservatoire George-Gershwin, 74, rue Désiré-Clément.

*La Gazette du Val d'Oise, le 06/11/2013*

**Concert** - Les élèves du conservatoire Gershwin proposeront un mini-concert le 8 octobre à 18h30.

*Rens. : 01.34.90.88.26*

*La Gazette du Val d'Oise, le 25/09/2013*

→ SORTIR →  
→ VOIR → ÉCOUTER →  
→ BOUGER →



## TOUS EN MUSIQUE POUR LES RESTOS DU CŒUR !

Le dimanche 27 janvier, le Conservatoire municipal de musique George-Gershwin organise un concert avec l'aide de l'association Musique's. Les recettes réalisées lors de la journée seront intégralement reversées aux Restos du Cœur.

Un dimanche après-midi à écouter un concert, accompagné de pâtisseries et diverses boissons, tout en aidant les Restos du Cœur, tel est le programme attrayant proposé par le conservatoire. Le spectacle sera assuré par différentes formations musicales. La chorale des enfants du conservatoire ouvrira les festivités, suivront les prestations de la chorale de l'association *Destination Demain* et du *Chœur mixte du*

*Confluent*. Le final sera assuré par l'ensemble junior de saxophones Orchestre d'Harmonie.

### UN PARTENARIAT GAGNANT

Anne-Marie Pin, Adjointe en charge de la Culture et du Tourisme se réjouit: "*Le Conservatoire organise ce concert en partenariat avec l'association Musique's au profit d'une autre association: les Restos du Cœur. La Ville est fière de les soutenir dans un tel projet.*" L'association Musique's créée depuis

1983 propose des concerts classiques à des tarifs préférentiels pour ses 200 adhérents. Elle s'occupera ce 27 janvier de la vente de programmes (2) et de la restauration. Pour profiter de cette parenthèse agréable et généreuse, rendez-vous le 27 janvier à partir de 15h à la salle des fêtes. Des urnes seront mises à disposition pour faire des dons aux Restos du Cœur.

Entrée libre.

## RENTÉE DU CONSERVATOIRE

# LA MUSIQUE POUR TOUS

INSCRIPTIONS À PARTIR DU  
**MARDI 27 AOÛT.**  
**CONSERVATOIRE**  
**GEORGE-GERSHWIN**  
74, RUE DESIRÉ-CLÉMENT  
78700 CONFLANS-SAINTÉ-  
HONORINE  
TÉL.: 01 34 90 88 26

C'EST PAR UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES, LE 7 SEPTEMBRE, QUE LE CONSERVATOIRE FERA SA RENTÉE. ACCESSIBLE À TOUS, IL EST LE LIEU DES PRATIQUES COLLECTIVES ET DE L'OUVERTURE AUX AUTRES.

Former à la pratique amateur en dispensant un enseignement musical de qualité est la vocation du Conservatoire George-Gershwin. Il propose un large éventail de 24 disciplines, allant des instruments à cordes, aux vents et aux percussions; des musiques actuelles à la pratique du jazz, en passant par le chant. Il accueille les enfants dès la moyenne section et les adultes en cours collectif ou individuel en leur proposant un enseignement de qualité s'adaptant à chacun. Chaque année, près de 600 élèves viennent, au-delà de leur apprentissage propre, s'enrichir au contact des autres.

### AU CŒUR DE LA MÉDIATION CULTURELLE

Classé Conservatoire à Rayonnement Communal par l'État, l'établissement a aussi pour mission de mettre en place des actions culturelles pour créer des échanges, des rencontres et participer à la vie culturelle du territoire. Tout au long de l'année, il organise des concerts, des auditions, des animations pour permettre aux élèves et aux professeurs de se produire sur scène mais aussi de s'ouvrir à d'autres pratiques. Par ailleurs, il sort régulièrement de ses murs et joue pour le public à l'occasion des fêtes de Noël, du *Téléthon*, du Pardon national de la batellerie ou encore au bénéfice des *Restos du cœur*. En donnant à chacun la possibilité de se former à la scène et à tous l'occasion d'écouter des concerts de qualité, le Conservatoire permet au plus grand nombre d'accéder à une pratique culturelle riche et variée.

CONCERTS HORS LES MURS

# LA MUSIQUE POUR TOUS

**CONCERT DU TÉLÉTHON,**  
VENDREDI 6 DÉCEMBRE  
À PARTIR DE 19 H,  
SALLE DEBUSSY.

**CONCERT DE NOËL,**  
VENDREDI 17 JANVIER  
À 20 H 30, THÉÂTRE SIMONE-  
SIGNORET.

**CONSERVATOIRE  
GEORGE-GERSHWIN**  
74, RUE DESIRÉ-CLÉMENT  
78700 CONFLANS-SAINTÉ-  
HONORINE  
TÉL. : 0134 90 88 26

À TRAVERS LES CONCERTS ET LES ANIMATIONS QU'IL ORGANISE, LE CONSERVATOIRE CHERCHE À DÉVELOPPER UN LIEN ENTRE ENSEIGNEMENT ET DIFFUSION. UNE DÉMARCHÉ D'OUVERTURE QU'IL DÉSIRE ACCENTUER.

Avec 24 disciplines proposées, un large répertoire abordé et une place importante accordée aux pratiques collectives, le conservatoire permet aux élèves d'acquérir une formation complète, ouverte et dynamique. Et c'est bien l'ouverture à la fois musicale et citoyenne qui caractérise le conservatoire. Car si l'établissement est un lieu de découverte et d'apprentissage de la musique, il est aussi un lieu tourné vers les autres. Avec près de 60 manifestations par an, l'établissement est de plus en plus engagé dans une démarche de diffusion de la musique. Les représentations publiques des élèves sont autant l'occasion de donner à entendre la musique à tous que de créer des rencontres et des échanges.

### DES PRATIQUES COLLECTIVES MISES EN AVANT

Les concerts "hors les murs" proposés chaque année, sont emblématiques de cette volonté du conservatoire de participer à la vie de la cité et de favoriser l'expression des pratiques collectives. Les concerts en faveur du *Téléthon* et des *Restos du Cœur* permettent aux ensembles et orchestres de se produire tout en contribuant à une bonne cause. Les concerts de Noël et du Pardon national de la batellerie offrent l'occasion aux musiciens de prendre part aux festivités mises en place par la ville. Les animations musicales organisées dans les écoles et les maisons de retraite sont quant à elles une autre manière de donner à chacun accès à la musique. Et ce désir de partager va encore plus loin puisque le conservatoire souhaite aujourd'hui jouer dans les centres de loisirs, les crèches...

CONCERT

# UNE MUSIQUE QUI VA DROIT AU CŒUR

**CONCERT AU PROFIT  
DES RESTOS DU CŒUR,**  
DIMANCHE 26 JANVIER  
À PARTIR DE 15 H  
À LA SALLE DES FÊTES.

**CONSERVATOIRE  
GEORGE-GERSHWIN**  
74, RUE DÉSIRÉ-CLÉMENT  
78700 CONFLANS-SAINTE-  
HONORINE  
TÉL.: 01 34 90 88 26

COMME CHAQUE ANNÉE EN CETTE PÉRIODE HIVERNALE, LE CONSERVATOIRE SORT DE SES MURS À L'OCCASION D'UN CONCERT AU PROFIT DES RESTOS DU CŒUR. UN MOMENT UNIQUE POUR PARTAGER LA MUSIQUE ET FAIRE VIVRE LA SOLIDARITÉ.

Après le concert du Téléthon du 6 décembre, le conservatoire, en partenariat avec l'association *Musique's*, se mobilise en faveur des *Restos du Cœur*. Le 26 janvier, il donne un concert pour récolter des fonds pour l'association, comme il le fait depuis près de 25 ans. Une grande partie des formations collectives répète ainsi depuis plusieurs mois pour offrir au public un concert de qualité. Avec la présence de l'harmonie, l'harmonie junior, l'ensemble de saxo jazz, les chorales des enfants, l'orchestre à cordes, la classe d'opérette et quelques groupes de musique de chambre, auxquels se joindront la chorale de *Destination Demain* et *Le Chœur mixte du confluent*, ce sont plus de 300 musiciens et chanteurs qui vont se succéder sur scène. Au programme : du classique, mais aussi du jazz, des chansons populaires et des musiques de film comme *The Bombastic Bombardon* d'Édrich Siebert qu'interprétera l'harmonie avec, en soliste, au baryton, Simon Malleret, et *Viktor's Tale* de John Williams avec la soliste clarinettiste Marie Jeuf.

### LA DIFFUSION: UN PARTAGE ET UN ENRICHISSEMENT

Ce concert est l'occasion, pour le conservatoire, de s'investir dans la vie de la cité et de diffuser la musique auprès du plus grand nombre. Elle est aussi un moyen de s'impliquer aux côtés des associations. L'année dernière, 5 600 euros avaient été reversés aux *Restos du Cœur*. Une somme qui traduit l'intérêt répété du public pour cette manifestation et sa générosité.

CONSERVATOIRE SUR SCÈNE

# LES MUSIQUES DE FILMS À L'HONNEUR

**SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE,**  
VENDREDI 16 MAI À 20 H 30  
AU THÉÂTRE.

**CONSERVATOIRE  
GEORGE-GERSHWIN**  
74, RUE DESIRÉ-CLÉMENT  
78700 CONFLANS-SAINTE-  
HONORINE  
TÉL.: 01 34 90 88 26

LE SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DU CONSERVATOIRE SE DÉROULERA AUTOUR D'UN THÈME PORTEUR ET FÉDÉRATEUR: LES MUSIQUES DE FILMS. UN PROGRAMME ENTHOUSIASMANT POUR LES MUSICIENS ET LE PUBLIC.

Après le concert de la nouvelle année, le conservatoire sera de retour sur la scène du théâtre le 16 mai prochain pour son spectacle de fin d'année. Un concert qui fera certainement l'unanimité auprès du public grâce à sa grande qualité et à son thème qui portera sur les musiques de films, celles écrites spécialement pour les œuvres cinématographiques (comme *La Liste de Schindler* du compositeur John Williams) et celles reprises pour le 7<sup>e</sup> art (telles que *Everybody needs somebody to love* des Blues Brothers). C'est donc à la fois un programme au thème fédérateur et à la composition atypique, plus moderne que classique, que les formations collectives donneront à entendre. Parmi elles, l'ensemble sax jazz, l'harmonie et l'harmonie junior, l'orchestre à cordes, les chorales des enfants et des quatre mains de piano en guise d'intermèdes.

### **DES ENFANTS DE CM2 AUX CÔTÉS DES CHANTEURS**

Les enfants de deux classes de CM2 de l'école Gaston-Rousset, qui eux aussi ont répété toute l'année sous la direction de leur enseignant et d'un professeur du conservatoire, seront également présents sur scène, aux côtés des chorales. Ils interpréteront ensemble notamment un ragtime, un western, la marche des éléphants, les fourmis militaires... Ce spectacle de fin d'année, comme tous ceux hors les murs, montrera encore une fois que le conservatoire est un lieu ouvert sur le monde, désireux de faire partager les émotions nées de la pratique et de l'écoute de la musique.

## PORTES OUVERTES

**Conservatoire**

**George-Gershwin**

Samedi 7 septembre.  
Renseignements au  
01 34 90 90 90.

Le Conservatoire George-Gershwin organise une journée portes ouvertes afin de permettre à ceux qui souhaitent s'inscrire de rencontrer les professeurs et de découvrir les différentes disciplines proposées. Le même jour, il sera également présent au *Forum des associations*. Une date à retenir avant la reprise des cours, le 9 septembre.



## CARTE BLANCHE À MIRABEL PITTÉ

**Conservatoire**

**George-Gershwin**

Dimanche  
15 septembre à 17 h,  
salle Debussy.

Professeur au conservatoire et pianiste de grand talent, Mirabel Pitté présentera un récital de piano dont le programme sera composé de pièces représentatives de différents courants musicaux à la charnière du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle : Debussy, Brahms, Fauré, Bach-Busoni.



© Mirabel Pitté

## CARTE BLANCHE À MARIELLE MANET

**Conservatoire**

**George-Gershwin**

Dimanche  
10 novembre à 17  
h, salle Debussy.

Musique et jeux de scène pour ce concert singulier qui joue avec les similitudes et les contrastes des instruments, se fait tantôt duo, tantôt trio. Car Marielle Manet, flutiste, sera accompagnée des sœurs Guénet, Nathalie au violon et Florence à l'alto, toutes trois mettant en scène musique et textes de manière subtile et amusante.



© DR

## CARTE BLANCHE À OLIVIER MAQUET

**Conservatoire**

**George-Gershwin**

Dimanche  
8 décembre à 17 h,  
salle Debussy.

Carte blanche au trio d'anches composé d'Olivier Maquet, au basson, de Jean-Luc Riera, au hautbois, et de Thérèse Pannetrat, à la clarinette. La formation abordera un large répertoire allant des pièces de Gordon Jacob aux opéras romantiques, en passant par des arrangements plus actuels et des œuvres yiddish.



## CARTE BLANCHE À GUILLAUME SOUCHARD

**Conservatoire**

**George-Gershwin**

Dimanche  
12 janvier à 17 h,  
salle Debussy.

C'est un quatuor de tubas et percussions que le public découvrira à l'occasion de cette carte blanche. Au programme : des œuvres de Tchaïkovski, Piazzolla, Sousa et bien d'autres. L'occasion d'entendre des pièces de compositeurs de différentes époques et d'être transporté par de la musique de grande qualité.



## CONCERT DE LA NOUVELLE ANNÉE

**Théâtre**

**Simone-Signoret**

Concert du  
conservatoire,  
vendredi 17 janvier  
à 20 h 30.  
Entrée libre.

Les élèves du conservatoire se produiront en concert au théâtre. Sur scène : l'harmonie, l'harmonie junior, l'ensemble de saxo jazz, l'orchestre à cordes, la classe d'opérette, les chorales des enfants... Au programme : un répertoire très varié, fruit du travail effectué par les musiciens et chanteurs depuis le début de la saison.



## CARTE BLANCHE À JEAN-MICHEL HISBOE

Conservatoire

George-Gershwin

Dimanche 9 février  
à 17 h,  
salle Debussy.

Carte blanche est donnée à Jean-Michel Hisboe, au saxophone, accompagné pour ce concert d'un bassiste et d'un guitariste. Blues, bossa... ça va swinguer au conservatoire!



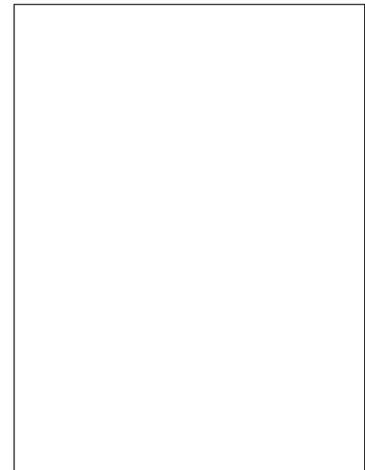
## CONCERT DE L'OR- CHESTRE SYMPHONIQUE

Théâtre

Simone-Signoret

Mardi 20 mai  
à 20 h 30.  
Entrée libre.

*L'Orchestre symphonique des Yvelines* se produira à Conflans et avec lui des élèves des classes de violon et d'alto du conservatoire. Un concert exceptionnel – donné en partenariat avec le conservatoire et le théâtre Simone-Signoret – dont les répétitions se dérouleront à Conflans, à l'ERPD, lors d'un stage organisé du 21 au 26 avril par l'UCEM 78.



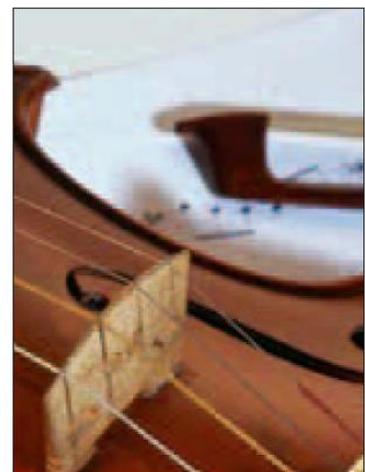
## CARTE BLANCHE À MILIA DE CHADAREVIAN

Conservatoire

George-Gershwin

Dimanche 18 mai à  
17 h, salle Debussy.

Milia de Chadarevian jouera des œuvres en solo, à deux guitares avec Benoît Boivin et en duo violon/guitare avec Sabine Hugon. Au programme: de la musique baroque, classique, argentine et espagnole. Sa fille Lana, violoniste, l'accompagnera également pour un morceau de Piazzolla, Libertango.



## CARTE BLANCHE À VINCENT BOUCHET

**Conservatoire**

**George-Gershwin**

Dimanche 8 juin  
à 17 h, salle Debussy.

Carte blanche sera donnée à un quartet sax, clavier, basse et batterie qui interprètera un répertoire assez large, tantôt swing dans la lignée de Charlie Parker, tantôt moderne comme One for All, tantôt funk dans le style de Kenny Garrett.



**Parc de la MJC/  
Les Terrasses**

à partir de 19 h

**Quartier**

**Chennevières**

à partir de 20 h

**Conservatoire**

**George-Gershwin**

à partir de 19 h  
Samedi 21 juin.

## FÊTE DE LA MUSIQUE

La Fête de la musique se déclinera dans plusieurs endroits de la ville et sous différentes ambiances musicales. Des concerts aux sonorités éclectiques auront lieu dans le parc de la MJC, tandis qu'un groupe au répertoire varié animera la soirée au quartier Chennevières, et que les élèves du conservatoire se produiront sous forme de petits ensembles.



## FÊTE DU CONSERVATOIRE

**Conservatoire**

**George-Gershwin**

Mercredi 2 juillet  
de 14 h à 21 h, salle  
Debussy et en  
extérieur.

Pour clore l'année comme il se doit, c'est-à-dire en musique, tous les élèves se produiront sous forme de petits ensembles de classes à l'occasion de la Fête du conservatoire. L'association *Musique's*, partenaire, tiendra des stands de jeux et une buvette, et proposera aussi, le soir, un repas à thème. Un moment convivial accessible à tous à partager en famille.





Concert  
Classe de violoncelle,  
À l'ERPD,  
Le 17 décembre 2013.



Animation  
Professeur de clarinette,  
Crèche multi-accueil Arlequin,  
Le 13 janvier 2014.



Concert de la nouvelle année  
Chorales des classes de FM,  
Salle Simone SIGNORET,  
Le 17 janvier 2014.



*Atelier dessin  
Harmonie juniors,  
Salle DEBUSSY,  
Le 8 février 2014.*



*Master class  
Hervé CELCAL,  
Salle DEBUSSY,  
Le 30 mars 2014.*



*Concert de fin d'année  
Ensemble sax jazz,  
Salle Simone SIGNORET,  
Le 16 mai 2014.*

## Entre les soussignés:

La commune de Conflans-Sainte-Honorine, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Laurent BROSSE autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014, ci-après dénommée: « la Commune », d'une part,

et

.....(nom de l'association), représenté par..... en qualité de....., résidant au.....(adresse), ci-après dénommée : « l'association », d'autre part,

## **Il est exposé et convenu ce qui suit:**

Considérant la nécessité d'accueillir les concerts des associations musicales au Conservatoire et de développer des actions culturelles en partenariat avec certaines d'entre elles, conformément à la décision municipale en date du 3 juin 2011,

## **Convention**

### **Article 1er : Mise à disposition de locaux**

La présente convention vaut autorisation d'occupation du domaine public de la commune. Elle est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

Il est expressément convenu que la mise à disposition des locaux est subordonnée au respect, par l'association, des obligations fixées par la présente convention.

Les locaux sont mis à disposition pour l'objet suivant : .....

L'association s'engage à prendre les clés ainsi qu'un état des lieux auprès de la gardienne du Conservatoire au plus tard le samedi (jour ou veille de spectacle) avant 11h et à les rendre accompagnées de l'état des lieux à la gardienne du Conservatoire le lundi suivant le spectacle entre 13h30 et 15h.

L'association s'engage à mettre en marche l'alarme avant de quitter les lieux.

### **Article 2: Désignation des locaux**

La commune met à disposition de l'association les locaux du Conservatoire George Gershwin situé 74, rue Désiré Clément 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE, à savoir :

- L'auditorium situé au rez-de-chaussée du bâtiment C, dénommé « salle Debussy »,
- Le piano à queue situé sur la scène,
- Les loges situées près de la scène de la salle Debussy
- Le hall d'entrée du bâtiment C permettant d'accéder à la salle Debussy (sachant que la circulation du public doit rester possible pendant les heures d'ouverture du Conservatoire)

Afin de prendre en compte les prescriptions de la Commission Communale de Sécurité, l'association s'engage à aménager les rangées de sièges dans la salle Debussy de la façon suivante : les sièges doivent être rendus solidaires par rangées, chaque rangée étant reliée de façon rigide aux rangées voisines de manière à former des blocs difficiles à renverser ou à déplacer.  
L'association s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires au maintien des conditions de circulation et de sécurité.  
L'association a l'interdiction de pénétrer dans les autres salles de l'établissement.

**Article 3 : Etat des locaux**

L'association prendra les locaux dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance, l'association déclarant connaître les biens pour les avoir vus et visités à sa convenance.

L'occupant devra les tenir ainsi pendant toute la durée de la mise à disposition et les rendre en bon état à l'expiration de la convention.

**Article 4 : Entretien et réparation des locaux**

L'Association devra aviser immédiatement la commune de toute réparation à la charge de cette dernière dont elle sera à même de constater la nécessité sous peine d'être tenue responsable de toute aggravation résultant de son silence ou de son retard.

**Article 5: Cession et sous-location**

La présente convention étant consentie intuitu personae [pour cette personne nommément et pour elle seule] et en considération des objectifs décrits ci-dessus, toute cession de droits en résultant est interdite.

De même, l'occupant s'interdit de sous-louer tout ou partie des locaux et, plus généralement, d'en conférer la jouissance totale ou partielle à un tiers, même temporairement.

**Article 6 : Durée et renouvellement**

La présente convention est conclue pour les dates et horaires suivants :

.....  
.....  
.....

**Article 7: Redevance**

La présente mise à disposition est soumise à la Décision Municipale du 3 juin 2011 fixant les tarifs de location.

La commune met les locaux à disposition de l'association pour un montant de .....€

**Article 8 : Assurances**

L'occupant s'assurera contre les risques responsabilité civile, d'incendie, d'explosion, de vol, de foudre, de bris de glace et de dégâts des eaux et contre tout risque locatif et les recours des voisins et des tiers résultant de son activité auprès d'une compagnie d'assurances notoirement connue et solvable.

L'assurance souscrite devra générer des dommages et intérêts suffisants pour permettre la reconstruction des locaux confiés.

L'occupant s'engage à aviser immédiatement la commune de tout sinistre.

## **Article 9 : Responsabilité et recours**

L'occupant sera personnellement responsable des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de la présente convention, de son fait ou de celui de ses membres ou de ses préposés.

Il répondra des dégradations causées aux locaux mis à disposition pendant le temps qu'elle en aura la jouissance et commises tant par elle que par ses membres ou préposés, ou toute personne effectuant des travaux ou des interventions pour son compte.

## **Article 10 : Obligations générales de l'association**

Les obligations suivantes devront être observées par l'occupant, de même que par les personnes qu'elle aura introduites ou laissées introduire dans les lieux :

- ils s'interdiront tout acte à caractère discriminatoire et tout acte pouvant nuire à la sécurité des personnes et des biens,
- ils useront paisiblement de la chose occupée, avec le souci de respecter la tranquillité et le repos du voisinage,
- ils n'utiliseront pas d'appareils dangereux, ne détiendront pas de produits explosifs ou inflammables, autres que ceux d'un usage domestique courant, autorisés par les règlements de sécurité,
- ils observeront les règlements sanitaires départementaux,
- ils observeront les réglementations nationales et locales concernant les débits de boissons,
- ils respecteront le règlement d'utilisation de la salle.

## **Article 11 : Avenant à la convention**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

## **Article 12 : Litiges**

Tous litiges résultant de l'application de la présente convention relève de la compétence de la juridiction administrative.

Fait à Conflans, Le .....

**Pour la commune de Conflans,**

**Pour l'association,**

**Laurent BROSSE**  
*Maire de Conflans-Sainte-Honorine*  
*Conseiller départemental des Yvelines*

Signature :

Signature :



# CONVENTION location d'instrument de musique

## Entre les soussignés :

La commune de Conflans-Sainte-Honorine, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Laurent BROSSE autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014, ci-après dénommée: « la Commune », d'une part,

et

Nom, prénom.....

Résidant.....

Pour l'élève.....

## **Il est exposé et convenu ce qui suit:**

Le Conservatoire de musique George Gershwin peut mettre à disposition des élèves débutant dans une discipline, un instrument de musique, dans la limite du stock existant, conformément au règlement intérieur du Conservatoire et à la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014.

## **Convention**

### **Article 1er : Mise à disposition d'un instrument de musique**

La commune décide de louer à l'emprunteur le matériel appartenant au Conservatoire George Gershwin, désigné à l'article 2.

Cette convention est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général. Il est expressément convenu que la mise à disposition de matériel est subordonnée au respect, par l'emprunteur, des obligations fixées par la présente convention.

L'enseignant de l'élève vérifie la mise à disposition de l'instrument et contrôle son état lors de la remise.

### **Article 2 : Désignation du matériel et état de celui-ci**

Description du matériel prêté : **instrument de musique**

Instrument : .....

Numéro de série : .....

Marque.....

Etat : .....

L'emprunteur prendra l'instrument dans l'état où il se trouve.

L'emprunteur devra le tenir ainsi pendant toute la durée de la mise à disposition et le rendre en bon état à l'expiration de la convention.

Les frais de révision et d'entretien courants (re-méchage des archets, re-tamponnage et réglage des bois sont à la charge du Conservatoire).

Les détériorations dues à un choc (fentes, bosses, pièces tordues, etc....) ainsi que celles dues à un mauvais traitement manifeste porté à l'instrument sont à la charge du locataire.  
L'achat des cordes, anches, embouchures, l'entretien des étuis et des housses sont à la charge du locataire.

L'instrument sera testé par les professeurs dans chaque discipline en fin d'année scolaire : si une réparation s'avère nécessaire, la location sera interrompue.  
Le locataire veillera à ce que les réparations qui lui incombent soient effectuées avant la restitution de l'instrument.

### **Article 3 : Destination du matériel**

L'instrument sera utilisé par l'emprunteur à usage exclusif de travail, répétition ou concert.  
Il est à ce sujet expressément convenu que tout changement à cette destination, qui ne serait pas autorisé par la commune, entraînerait la résiliation immédiate de la présente convention.

### **Article 4 : Cession et sous-location**

La présente convention étant consentie intuitu personae [pour cette personne nommément et pour elle seule] et en considération des objectifs décrits ci-dessus, toute cession de droits en résultant est interdite.

De même, l'emprunteur s'interdit de sous-louer tout ou partie de l'instrument et, plus généralement, d'en conférer la jouissance totale ou partielle à un tiers, même temporairement.

### **Article 8 : Durée et renouvellement**

La présente convention est conclue à compter du ..... jusqu'à la rentrée scolaire suivante, date à laquelle l'instrument doit obligatoirement être remis à l'enseignant.

A l'expiration du contrat, le locataire s'engage à rendre l'instrument dans l'état où il l'a reçu. A défaut de restitution, le locataire sera tenu au paiement d'une indemnité égale à la valeur de l'instrument dans l'état reçu, valeur estimée à la date du présent contrat à ..... euros.

Une prolongation d'une année scolaire peut être envisagée, étant rappelé que la priorité est donnée aux élèves débutants dans une discipline.

### **Article 9 : Redevance**

La présente location est soumise à la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2014 fixant les tarifs de location d'instrument de musique.

Le montant de la redevance est fixée à .....€ sur la base de 12 mois de location.

La somme due peut être versée par trimestre. Tout trimestre commencé est dû intégralement.

## **Article 11 : Assurances**

L'emprunteur s'assurera contre les risques responsabilité civile, d'incendie, d'explosion, de vol, de foudre, de bris de glace et de dégâts des eaux et contre tout risque résultant de son activité ou de sa qualité auprès d'une compagnie d'assurances notoirement connue et solvable.

L'assurance souscrite devra générer des dommages et intérêts suffisants pour permettre le remboursement du matériel prêté.

L'emprunteur devra s'acquitter du paiement de l'assurance et en justifier par remise au Conservatoire d'une attestation (joint en annexe à la présente convention).

L'emprunteur s'engage à aviser immédiatement la commune de tout sinistre.

## **Article 12 : Responsabilité**

La commune de Conflans décline toute responsabilité en cas d'accidents survenus dans l'utilisation par l'emprunteur de l'instrument mis à sa disposition.

L'emprunteur est le seul responsable de la bonne utilisation du matériel, envers lui mais également envers les tiers.

## **Article 13 : Avenant à la convention**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

## **Article 14 : Litiges**

Tous litiges résultant de l'application de la présente convention relève de la compétence de la juridiction administrative.

Fait à Conflans, Le .....

**Pour la commune de Conflans,**

**Laurent BROSSE**  
*Maire de Conflans-Sainte-Honorine*  
*Conseiller départemental des Yvelines*

Signature :

**Pour l'emprunteur,**

.....

Signature :

# Horaires du secrétariat

## Heures hebdomadaires en périodes scolaires

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	Sophie	Ashley	Sophie	Ashley	Sophie	Ashley	Sophie	Ashley	Sophie	Ashley	Sophie	Ashley
9h												
10h												
11h												
12h												
13h												
14h												
15h												
16h												
17h												
18h												
19h												
20h												

1 samedi sur 2

Ouverture du secrétariat
Lundi : 15h - 21h
Mardi : 15h - 21h
Mercredi : 10h - 21h
Jeudi : 15h - 21h
Vendredi : 15h - 21h
Samedi : 9h - 13h / 14h - 16h

Horaires des cours
Lundi : 14h - 21h
Mardi : 10h - 12h / 14h - 21h
Mercredi : 10h - 21h
Jeudi : 14h - 21h
Vendredi : 14h - 21h
Samedi : 9h - 16h

SOPHIE

ASHLEY

## 1. Dissociation activités pédagogique d'activités artistiques

Une distinction doit être opérée entre une activité effectuée dans le cadre du projet pédagogique, même si elle conduit l'enseignant à se produire en concert avec des élèves, et une posture artistique détachable du projet pédagogique, dans laquelle l'enseignant est en posture d'artiste, indépendant et relève des articles L112 et suivant du code de la propriété intellectuelle et artistique (oeuvres de l'esprit). En effet, l'une des missions des conservatoires étant d'irriguer le territoire par des actions culturelles, des spectacles, comprenant ou pas des élèves, sont donnés, des résidences d'artistes sont mises en place, et le conservatoire dispose souvent d'une « saison artistique ».

### a. Situation qui reste dans le cadre pédagogique

#### **Principe : pas de rémunération autre que celle liée aux statuts**

**L'enseignant reste dans une activité découlant de ses missions statutaires, même s'il se produit en concert avec des élèves**, qu'il y ait ou pas billetterie, et n'a pas à être considéré comme effectuant une oeuvre de l'esprit, et n'est donc pas artiste interprète mais dans le prolongement des tâches induites par sa fonction.

Un arrêt de la CAA Paris en date du 06/02/07 confirme que l'activité pédagogique reste dissociée de l'activité artistique : « *Considérant, d'une part, que si les fonctions exercées par M. X au conservatoire du Xème arrondissement de Paris comportent la direction d'ensembles musicaux composés d'élèves du conservatoire, ces fonctions ne sauraient être assimilées à la production d'une oeuvre artistique* ».

**L'enseignant n'est pas en posture d'artiste** et ne peut prétendre éventuellement qu'au versement d'heures supplémentaires ou d'un régime indemnitaire, au titre seulement de son appartenance à un cadre d'emplois d'enseignement.

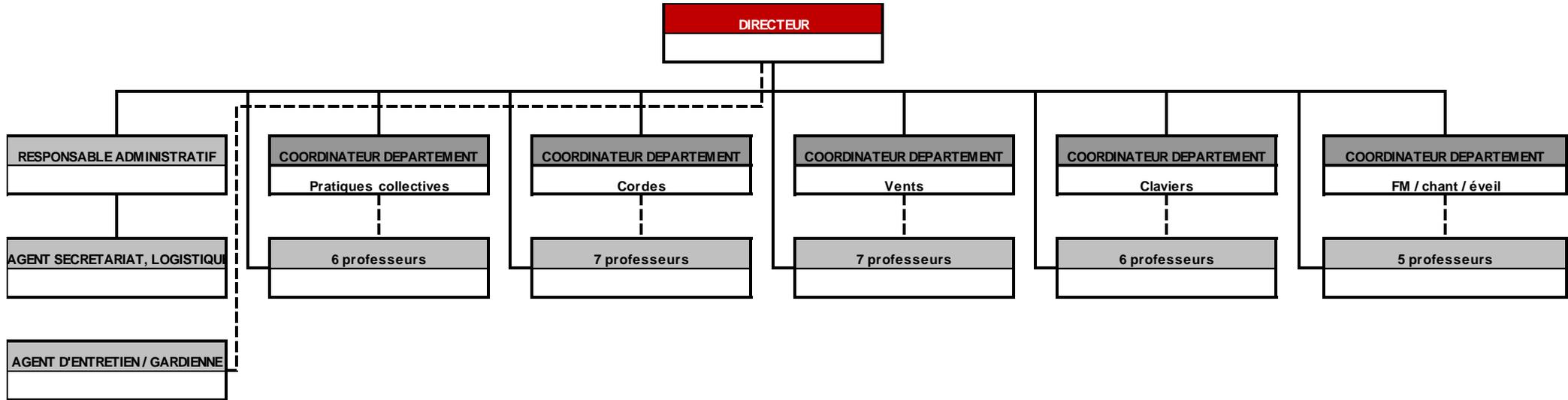
### b. Cas des enseignants en posture d'artiste

#### **Principe : ne pas utiliser les outils de rémunération relevant des statuts particuliers**

Un arrêt de la CAA Nancy en date du 27/02/09 précise que lorsque les enseignants se produisent en concert (artiste), ils ne peuvent être rémunérés comme s'ils étaient enseignants, (c'est-à-dire heures supplémentaires, indemnités) ; de même que quand bien même ils n'effectueraient pas un temps plein d'enseignement (16H ou 20H), ces heures non faites ne sauraient être utilisées pour des concerts : *Considérant qu'aux termes de l'article 2 du décret susvisé du 2 septembre 1991 : « (...) les professeurs d'enseignement artistique assurent un enseignement hebdomadaire de seize heures (...) » ; qu'il résulte de ces dispositions que les obligations statutaires de service d'un professeur d'enseignement artistique ne comprennent que des heures d'enseignement devant des élèves ; que ne peuvent ainsi être imputées sur le temps statutaire de service d'un professeur d'enseignement artistique les heures consacrées à la participation à des concerts, quand bien même ces derniers seraient organisés par la collectivité publique employeuse ou avec le concours de celle-ci et même si l'intéressé n'effectue pas, pour quelque raison que ce soit, l'intégralité de son service hebdomadaire de seize heures d'enseignement* ».

**Lorsque l'enseignant est en posture d'artiste, relevant d'une oeuvre de l'esprit, en totale indépendance, distincte du projet d'établissement, il doit être rémunéré comme tel** : il conviendrait donc de prendre une délibération spécifique qui précise ces cas et fixe une rémunération qui intègre le niveau technique requis, et le temps de répétition (CDD) en utilisant une autre ligne que celle de la masse salariale.

# Organigramme





**SERVICE CULTUREL**  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE

Cadre d'emploi : Professeur d'enseignement artistique

Catégorie A

Agent :

Fonction générique : **Responsable d'équipement**

**MISSIONS**

Rattaché à la Direction Générale Adjointe des services à la population, vous exercez vos missions sous la responsabilité du responsable de l'action culturelle.

Dans le cadre des orientations de la collectivité en matière d'actions culturelles, vous êtes le garant du projet pédagogique et de la qualité des enseignements proposés et vous favorisez le développement des projets permettant une large ouverture du conservatoire sur la ville en lien avec les différents acteurs de la cité.

Vous êtes responsable de la gestion administrative, financière et pédagogique de l'établissement.

**FONCTIONS**

- Encadrer et animer l'équipe du conservatoire
- Assurer la mission de mise en cohérence, de coordination et d'organisation pédagogique du Conservatoire
- Suivre le projet d'établissement
- Développer les réseaux partenariaux et accompagner les projets
- Accompagner et mettre en œuvre l'adaptation du conservatoire aux besoins des usagers conflanais
- Mettre en cohérence avec les partenaires et acteurs locaux les projets de création et de diffusion.
- Favoriser l'insertion de l'établissement dans la vie culturelle de la cité.
- Interlocuteur des partenaires institutionnels et associatifs dans le cadre des missions du conservatoire
- Garantir le fonctionnement de l'équipement avec l'appui du responsable administratif :
- Coordonner l'activité administrative, budgétaire et matérielle du conservatoire avec l'appui du responsable administratif.
- Elaborer le budget et contrôler son exécution avec l'appui du responsable administratif.
- Organiser des concerts scolaires et publics

## CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

- \* Diplôme des Conservatoires Nationaux Supérieurs et/ou concours nationaux, internationaux,
- \* Gestion administrative, pédagogique et financière des établissements publics d'enseignement artistique
- \* Très bonne culture générale.

## QUALITES REQUISES

- Sens de la pédagogie
- Sens de l'initiative
- Grande ouverture d'esprit pour le domaine musical
- Ouverture sur la vie sociale et culturelle de la commune
- Aptitude à la communication
- Aptitude à l'encadrement et à l'animation d'équipe
- Disponibilité

## HORAIRES

38 heures hebdomadaires organisées sur l'année en tenant compte du rythme de l'activité du conservatoire.



**SERVICE CULTUREL**  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

ADMINISTRATRICE DU CONSERVATOIRE  
Cadre d'emploi : Rédacteur ou Attaché  
Catégorie B ou A  
Agent :  
Fonction générique : **Cadre Expert**

**MISSIONS**

Sous la responsabilité du directeur du Conservatoire de Musique, vous assurez l'organisation administrative de l'établissement et l'accueil des publics concernés.

**FONCTIONS**

**Accueil :**

- Contacts directs avec les élèves et les parents d'élèves
- Echanges quotidiens avec l'équipe pédagogique
- Relations permanentes avec l'autorité territoriale et la direction de la Culture
- Relations fréquentes avec les services de la collectivité : éducation, ressources humaines, finances, services techniques, communication, évènementiel...
- Partenariats avec les associations culturelles.

**Administration :**

- Gestion administrative des élèves
- Gestion des modalités pratiques de fonctionnement du Conservatoire (gestion des salles, organisation des auditions, des examens, ...)
- Gestion de la bibliothèque des élèves et des prêts d'instruments (réflexion et mise en place d'une réorganisation du mode de gestion)
- Participation aux réunions et conseils d'administration (environ 6 par an), élaboration des comptes rendu
- Conception et élaboration des documents administratifs du Conservatoire (fiches d'inscription...)
- Suivi de l'affichage des documents administratifs ou de communication
- Elaboration et exploitation de statistiques et élaboration de tableaux de bord liés à l'activité du Conservatoire
- Gestion administrative (courrier – réunions – sécurité des personnes et des bâtiments) et budgétaire de l'établissement (Préparation et exécution du budget, traitement et suivi de la facturation aux familles -régisseur de recettes)
- Centralisation et mise en conformité des dossiers de subvention

### **Organisation des concerts et animations musicales :**

- Organisation des concerts et animations musicales (dossiers d'engagement des artistes, relations SACEM,...)
- Promotion et communication de l'établissement.

#### **CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES**

- \* Bonne connaissance des services municipaux et des partenaires
- \* Très bonne maîtrise de la comptabilité publique
- \* Très bonne maîtrise des outils bureautiques
- \* Qualités rédactionnelles

#### **QUALITES REQUISES**

- \* Un très bon contact avec le public, (enseignants, élèves, parents,)
- \* Sens de l'organisation,
- \* Disponibilité,
- \* Sens de l'initiative et autonomie,
- \* Sens des responsabilités,
- \* Intérêt marqué pour la musique,

#### **HORAIRES**

Poste à 35 heures hebdomadaires réparties sur l'année en tenant compte du rythme de travail avec des pics d'activité liés aux périodes de fonctionnement de l'établissement.

**Contraintes** : Présence obligatoire le mercredi, certains samedis et certains soirs jusqu'à 21 heures



**SERVICE CULTUREL**  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

**SECRETARIAT - ACCUEIL**

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Catégorie C

Agent :

Contrat d'avenir

**MISSIONS**

Sous la responsabilité du directeur du Conservatoire de Musique et en appui de l'Administratrice vous assurez la des missions d'accueil et de secrétariat et vous participez à l'installation des salles et du petit équipement.

**FONCTIONS**

**Administration, secrétariat :**

- Etablissement des diverses convocations (élèves, professeurs, réunions...), transmission des documents, diffusion des comptes rendus
- Assistance sur le suivi des mini concerts et répétitions piano et l'occupation des salles
- Affichage dans les emplacements prévus, des courriers, notes internes, documents de communication interne et externe.
- Suivi des courriers, mails d'information aux inscrits du Conservatoire (changement exceptionnels de cours, répétition spécifiques,.....)
- Classement des dossiers
- Gestion du fichier VIP ainsi que des demandes de fournitures et d'impressions
- Impression des documents (programme, affiches...) en lien avec le service reprographie.

**Logistique :**

- Gestion administrative et logistique du parc instrumental (y compris les locations) et du petit équipement en lien avec le Directeur.
- Gestion et installation du petit équipement (pupitres, liberty, chaîne hi-fi, tableau...).
- Préparation et installation des salles pour l'ensemble des activités régulières et ponctuelles du Conservatoire (l'agent peut être sollicité pour des aménagements hors les murs).
- Signalement au Directeur ou à l'Administratrice des dégradations constatées lors des passages dans les salles

## **Accueil :**

- Accueil téléphonique et physique des usagers, prise et transmission de messages
- Orientation du public dans le bâtiment, accompagnement des plus jeunes dans les cours.
- Suivi de l'occupation régulière et occasionnelle des salles.
- Renseignements sur les plannings des cours, l'occupation des salles, les présences et les absences des professeurs
- Gestion du parc des clés (en l'absence de la gardienne).
- Suivi du planning d'émargement des présences des élèves (appel des familles ou élèves pour connaître le motif des absences).
- Réception, enregistrement et distribution du courrier, mise sous pli.

## **CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES**

- \* Connaissance du milieu de l'enseignement artistique dans le domaine musical souhaitée.
- \* Bon niveau d'orthographe et d'expression orale.
- \* Connaissance des outils bureautique (Word, Excel, à perfectionner)
- \* Connaissance des outils bureautiques « IMUSE » à acquérir.

## **QUALITES REQUISES**

- \* Connaissance du fonctionnement administratif d'une collectivité (à acquérir).
- \* Très bon contact avec le public (élèves, parents, professeurs)
- \* Capacité à transmettre les informations et à rendre compte.
- \* Rigueur et organisation
- \* Capacité d'adaptation
- \* Disponibilité.
- \* Esprit d'équipe.
- \* Discrétion professionnelle
- \* Bonne mémoire

## **HORAIRES**

Poste à 35 heures hebdomadaires pendant le temps scolaire en tenant compte du rythme de travail et des pics d'activités en fonction des obligations du service, en particulier en fonction de la période d'inscription.

**Contraintes :** Présence obligatoire le lundi, mardi et mercredi soir jusqu'à 21 heures et un samedi sur deux (pendant les périodes scolaires).



**SERVICE CULTUREL**  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

PROFESSEUR DE FORMATION MUSICALE OU D'INSTRUMENT  
Cadre d'emploi : Professeur d'enseignement artistique  
Catégorie A  
Agents :  
Fonction générique : **Expert**

**MISSIONS**

Sous l'autorité du Directeur du Conservatoire :  
Responsabilité d'une classe dans le cadre de ses fonctions d'enseignants

**FONCTIONS**

- Conduite d'une classe avec enseignement de la formation musicale ou d'un instrument
- Participation possible aux orchestres du Conservatoire
- Participation à l'équipe pédagogique du Conservatoire
- Participation active à la vie de l'établissement, recherche pédagogique, contact avec les élèves et les familles
- Participation à l'action culturelle municipale dans le domaine musical
- Participation de facto aux réunions pédagogiques
- Accueil des élèves et des familles

**CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES**

- Diplôme requis par la Fonction Publique Territoriale d'Etat de professeur de musique souhaité
- Etudes supérieures de musique (conservatoire, concours nationaux et internationaux)
- Bonne Culture Générale

**QUALITES REQUISES**

- \* Possession parfaite d'une technique instrumentale
- \* Sens de la pédagogie et du travail d'équipe
- \* Souci du développement de la musique dans la cité
- \* Sens de l'accueil et de l'écoute des enfants, familles et des collègues.

**HORAIRES**

Poste à temps complet ⇒ Nombres d'heures hebdomadaires 16h



**SERVICE CULTUREL**  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

PROFESSEUR DE FORMATION MUSICALE OU D'INSTRUMENT

Cadre d'emploi : Assistant ou Assistant spécialisé d'enseignement artistique

Catégorie B

Agent:

Fonction générique : **Expert**

**MISSIONS**

Sous l'autorité du Directeur du Conservatoire :  
Responsabilité d'une classe dans le cadre de ses fonctions d'enseignants

**FONCTIONS**

- Conduite d'une classe avec enseignement de la formation musicale ou d'un instrument
- Participation possible aux orchestres du Conservatoire
- Participation à l'équipe pédagogique du Conservatoire
- Participation active à la vie de l'établissement, recherche pédagogique, contact avec les élèves et les familles
- Participation à l'action culturelle municipale dans le domaine musical
- Participation de facto aux réunions pédagogiques
- Accueil des élèves et des familles

**CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES**

- Diplôme requis par la Fonction Publique Territoriale d'Etat de professeur de musique souhaité
- Etudes supérieures de musique (conservatoire, concours nationaux et internationaux)
- Bonne Culture Générale

**QUALITES REQUISES**

- \* Possession parfaite d'une technique instrumentale
- \* Sens de la pédagogie et du travail d'équipe
- \* Souci du développement de la musique dans la cité
- \* Sens de l'accueil et de l'écoute des enfants, familles et des collègues.

**HORAIRES**

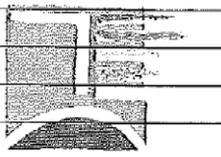
Poste à temps complet ⇔ 20 heures hebdomadaires

Accusé de réception en préfecture

078-217801729-20110603-11 02323-AR

Date de signature : -

Date de réception : 07/06/2011



CONFLANS  
SAINTE-HONORINE

Culture  
DM-2011108

## DECISION MUNICIPALE

Le Maire de Conflans-Sainte-Honorine,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008 donnant délégation au Maire pour une partie des compétences énumérées à l'article précité, et en cas d'empêchement aux trois premiers adjoints dans l'ordre du tableau,

Vu la nécessité d'accueillir les concerts des associations musicales au Conservatoire de Musique et développer des actions culturelles en partenariat avec certaines d'entre d'elles.

Vu la nécessité de prendre en compte le cout réel de ces prestations en fonction de chaque utilisation.

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

Il y a lieu de fixer le tarif de location de la salle de concerts « Debussy » lors des manifestations organisées par les associations musicales. A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2011, le tarif de location de cette salle est fixé selon la grille jointe.

#### ARTICLE 2 :

Une convention d'utilisation, en deux exemplaires, sera signée par les parties pour chaque manifestation.

#### ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services de la Ville et la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Conflans, le 3 juin 2011

Le Maire,  
Conseiller Général,



Philippe ESNOL

Affichée le : 07 JUIN 2011

Transmis au contrôle de légalité le : 07 JUIN 2011

Hôtel de Ville : 63, rue Maurice-Berteaux - BP 350 - 78703 Conflans-Sainte-Honorine Cedex  
Téléphone 01 34 90 89 89 - Fax Services administratifs 01 34 90 89 19/Services techniques 01 34 90 88 09  
Courriel ville@mairie-conflans.fr Site Internet www.mairie-conflans-sainte-honorine.fr



**TARIFICATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE**

**SALLE DE CONCERT DEBUSSY**

**ANNEE 2011-2012**

DESTINATION	SALLE NUE	LOCATION PIANO
CO PRODUCTION AVEC LE CONSERVATOIRE	GRATUIT	GRATUIT
DIFFUSION MUSICALE	300 €	150 €
ECOLES SOUS STATUT ASSOCIATIF	400 €	150 €
AUTRES	500 €	150 €



**Direction Générale des Services  
DM-2013187**

## **DECISION MUNICIPALE**

Le Maire de Conflans-Sainte-Honorine, Sénateur des Yvelines,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008 donnant délégation au Maire pour une partie des compétences énumérées à l'article précité, et en cas d'empêchement aux trois premiers adjoints dans l'ordre du tableau,

Considérant que le Conservatoire Municipal « *George-Gershwin* » propose une programmation électorique sous la forme d'une « Carte blanche », le dimanche après-midi une fois par mois,

Considérant que ces prestations sont assurées par des professeurs du Conservatoire qui doivent, dans ce cadre, proposer un programme musical nécessitant des répétitions sortant du cadre de l'enseignement artistique,

Considérant que les professeurs doivent recevoir une égale rémunération pour leurs prestations dans le cadre des « Cartes blanches »,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

De fixer le montant des cachets artistiques pour l'ensemble des « Cartes blanches » programmées au Conservatoire Municipal selon la grille suivante :

NOMBRE DE MUSICIENS	Montant
Soliste	450 euros net
De 2 à 4	250 euros net
A partir de 5	200 euros net

#### **ARTICLE 2 :**

La Directrice Générale des Services de la Ville et la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Conflans, le **12 NOV. 2013**

**Le Maire,  
Sénateur des Yvelines,**

**Philippe ESNOL**

Affichée le : **12 NOV. 2013**  
Transmise au contrôle de légalité le : **12 NOV. 2013**  
Notifiée le :



EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 39

N°29

**L'an deux mil quatorze, le vingt-trois juin à vingt et une heures, Salle des Fêtes,**

Transmission au  
contrôle de  
légalité le :

24 JUIN 2014

Affiché le :

24 JUIN 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Conflans-Sainte-Honorine, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Laurent BROSSE,

**Présents :** L. BROSSE, J. SIMON, J. DEVOS, J.M. CECCONI, L. MOUTENOT, S. de PORTES, F. RUOTTE, A. TOURET, C. PRÉLOT, M.C. REBREYEND, P. PAPINET, B. LAKEHAL, M. MUYLLE, L. LAROQUE, M. ROULIN, M. BOUTARIC, E. DAMIENS, J.J. HUSSON, J.G. DOUMBE, N. CUMONT, C. TCHATAT-TCHOUADEP, E. LAINÉ, M. CARRIERE, B. LECLERCQ, A. CHARRIER, R. TELL, J. MICHALON, A. BUNOUT, F. HATIK, R. GRISET, C. GAGNAIRE, J. VINOUBE-LEMAIRE, D.SAUTOT, J.P. LACOMBE, D GUERCHE, K. GAUDIN,

**Pouvoirs de :** D. MAILLAUT à J. SIMON, G. CALLONNEC à J.P. LACOMBE,

**Absents excusés :** D. MAILLAUT, G. CALLONNEC, M. LATRECHE.

Le Conseil Municipal désigne M. CARRIERE comme secrétaire de séance.

**29. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE GEORGE-GERSHWIN.**

La Ville de Conflans-Sainte-Honorine dispose d'un Conservatoire de musique, situé 74 rue Désiré Clément. Les conditions de fonctionnement et une meilleure prise en compte de l'accueil des élèves nécessitent la rédaction d'un règlement intérieur municipal.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ce règlement, qui entrera en vigueur après délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de préciser, dans le règlement intérieur, certains points sur le fonctionnement du conservatoire et notamment :

- les conditions d'inscription,
- les conditions de paiement,
- le cursus pédagogique,
- la discipline.

Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture  
078-217801729-20140623-CU140629-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2014  
Date de réception préfecture : 24/06/2014

*Ville de Conflans-Sainte-Honorine  
Conseil Municipal du 23 juin 2014*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** le règlement intérieur du Conservatoire de musique George-Gershwin, dont le projet est annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit règlement intérieur.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Premier Vice-Président de la Communauté  
de Communes Poissy-Achères-Conflans,**



  
**Laurent BROSSE**

Délibération rendue exécutoire le : **24 JUIN 2014**

Accusé de réception en préfecture  
078-217801729-20140929-CU140905-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2014  
Date de réception préfecture : 30/09/2014



Ville de Conflans-Sainte-Honorine  
Conseil Municipal du 29 septembre 2014

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 39

N°5

**L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf septembre à vingt et une heures, Salle des Fêtes,**

Transmission au  
contrôle de  
légalité le:

**30 SEP. 2014**

Affiché le :

**30 SEP. 2014**

Le Conseil Municipal de la Commune de Conflans-Sainte-Honorine, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Laurent BROSSE,

**Présents :** L. BROSSE, J. SIMON, J. DEVOS, J.M. CECCONI, L. MOUTENOT, S. de PORTES, F. RUOTTE, A. TOURET, C. PRÉLOT, M.C. REBREYEND, P. PAPINET, B. LAKEHAL, M. MUYLLE, L. LAROQUE, M. ROULIN, M. BOUTARIC, E. DAMIENS, J.J. HUSSON, J.G. DOUMBE, N. CUMONT, C. TCHATAT-TCHOUADEP, E. LAINÉ, M. CARRIERE, A. CHARRIER, J. MICHALON, F. HATIK, R. GRISET, C. GAGNAIRE, D.SAUTOT, J.P. LACOMBE, G. CALLONNEC, K. GAUDIN,

**Pouvoirs de :** D. MAILLAUT à M.C. REBREYEND, B. LECLERCQ à S. de PORTES, R. TELL à C. PRÉLOT, A. BUNOUT à R. GRISET, J. LEMAIRE-VINOUBE à C. GAGNAIRE, D. GUERCHE à K. GAUDIN,

**Absents excusés :** D. MAILLAUT, B. LECLERCQ, R. TELL, A. BUNOUT, J. LEMAIRE-VINOUBE, D. GUERCHE,

**Absente :** M. LATRECHE.

Le Conseil Municipal désigne M. CECCONI comme secrétaire de séance.

#### 5. TARIFS POUR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE GEORGE GERSHWIN A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015.

La Ville de Conflans-Sainte-Honorine a engagé depuis 2012 une réflexion d'envergure sur la politique tarifaire de ses services. L'objectif a été de mettre en place pour l'ensemble des services de la Ville une tarification qui soit simplifiée, cohérente et solidaire.

Au regard de ce qui précède, la présente délibération propose de fixer les tarifs de cotisation, les tarifs de location d'instrument, et les tarifs des places de concerts ayant lieu au Conservatoire.

Les tarifs sont modulés en fonction du revenu de la famille. A partir du deuxième enfant inscrit au Conservatoire, chaque enfant supplémentaire donne droit à une réduction de 10%, le tarif le plus élevé restant à taux plein.

Le tarif est plafonné, quel que soit le revenu du ménage.

Un tarif différencié entre les habitants de Conflans et les non-conflanais est proposé.

Hôtel de ville : 63, rue Maurice-Berteaux - BP 350 - 78703 Conflans-Sainte-Honorine Cedex  
Téléphone : 01 34 90 89 89 - Fax services Administratifs : 01 34 90 89 19 / services Techniques : 01 34 90 88 09  
Courriel : ville@mairie-conflans.fr - Site Internet : www.conflans-sainte-honorine.fr

Ainsi les tarifs proposés au vote tiennent compte des différences de revenus entre les ménages et de leur nombre d'enfants à charge : ils restent conformes au principe constitutionnel de l'égalité des usagers devant le service public.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de préserver la mixité sociale et l'accessibilité des services à tous les foyers Conflanais,

Considérant l'utilité de modifier les tarifs du Conservatoire de musique, en les rendant plus simples, en tenant compte des différences de revenus entre les ménages et du nombre d'enfants à charge,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, six abstentions, trente-deux voix pour,

**DECIDE** d'appliquer la grille tarifaire ci-après, proposant le tarif total pour une année scolaire, à partir de l'année scolaire 2014-2015 :

Activité	Taux d'effort Conflanais	Tarif plafond Conflanais	Tarif hors Conflanais
Pratique collective et individuelle : ➤ Initiation, cycle 1, 2, 3 et parcours adultes	1,25% du revenu annuel	675 €/année scolaire	870 €/année scolaire
Pratique collective seule : ➤ éveil, classe découverte, ou pratique collective hors cycle	0,31 % du revenu annuel	170 €/année scolaire	220 €/année scolaire
Location d'instrument	0,44 % du revenu annuel	240 €/an sur 12 mois	300 €/an sur 12 mois
Droit d'inscription		40 €	
Entrée concert plein		8 €	
Entrée concert tarif réduit : -12 ans, retraité		4 €	
Entrée concert : professeur, élève CRC + 2 invités - 18 ans		Gratuit	

Dans la mesure des places disponibles, les élèves qui s'inscrivent dans deux classes instrumentales différentes voient s'appliquer le tarif « pratique collective seule » pour le deuxième instrument.

Ces tarifs intègrent le droit d'inscription. Le montant de ce droit d'inscription sera déduit du montant total de la cotisation annuelle due par chaque élève au Conservatoire. Dans les cas où l'élève au Conservatoire décide de se désinscrire ou de démissionner, les droits d'inscription ne sont pas remboursables ;

**DIT** qu'il est appliqué un abattement de 10 % (dix pour cent) par élève supplémentaire dans une même famille, à partir du 2<sup>e</sup> enfant inscrit ;

**DIT** que les tarifs sont plafonnés, quel que soit le revenu de la famille ;

Accusé de réception en préfecture  
078-217801729-20140929-CU140905-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2014  
Date de réception préfecture : 30/09/2014

**PRECISE** que les revenus pris en compte dans le calcul du tarif sont constitués par les salaires, pensions et rentes déclarés auxquels s'ajoutent les pensions alimentaires reçues, les revenus fonciers positifs, les Bénéfices Non Commerciaux, les Bénéfices Industriels et Commerciaux et les revenus des capitaux mobiliers déclarés. Les pensions alimentaires versées viennent en déduction,  
Les revenus sont établis par la production de l'avis d'imposition le plus récent. Il appartient à chaque famille de fournir tous les revenus du foyer fiscal,  
Le revenu pris en compte est limité à un revenu plancher de 630 €/mois (RSA) correspondant à 7 560 € par an ;

**INDIQUE** que faute de fournir ce revenu, le tarif plafond sera automatiquement appliqué ;

**PRECISE** qu'en cas de déclaration tardive des revenus (après commencement de fréquentation du service par l'élève), une régularisation est opérée venant en déduction des factures suivantes, au plus tard dans les deux mois suivants le début des cours,

**SOULIGNE** que les modalités complémentaires d'application de cette tarification sont consignées dans le règlement intérieur du Conservatoire.

Pour extrait conforme,



**Le Maire,**

**Laurent BROSSE**

Délibération rendue exécutoire le : **30 SEP. 2014**